

CHARTRE GRAPHIQUE CNOSF
LOGOTYPES INSTITUTIONNELS & MARKETING

MARS 2015



INTRODUCTION

Cette charte graphique présente l'ensemble des logotypes institutionnels et marketing, ainsi que les composites partenaires du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

Le respect rigoureux des règles d'utilisation qui vous sont présentées dans cette charte, vous permet d'utiliser l'image du CNOSF de manière simple et cohérente.

Les logotypes présents dans ce document sont la propriété exclusive du CNOSF. C'est un capital que nous devons préserver ensemble afin de valoriser nos actions communes dans la pérennité.

Pour toutes précisions supplémentaires sur nos logotypes ou composites partenaires, vous pouvez nous contacter :

CNOSF - Maison du Sport Français
Service Communication
1, Avenue Pierre de Coubertin 75013 Paris
Tél : 01 40 78 28 75
mail : communication@cnosf.org

PRÉAMBULE



+



+



=



LES ANNEAUX
Symbole du CIO

LE COQ
Symbole de la France

LA TYPOGRAPHIE «franceolympique»
Symbole de rigueur et de sportivité

SOMMAIRE

01.

LOGOTYPES INSTITUTIONNELS

A. LOGOTYPE INSTITUTIONNEL CORPORATE

Présentation & construction	6
Zone d'isolation & réduction	7
Versions print.....	8
Exemples d'application.....	9
Interdits.....	10

B. LOGOTYPE INSTITUTIONNEL SANS ANNEAUX

Présentation & construction	11
Zone d'isolation & réduction	12
Versions print.....	13
Exemples d'application.....	14
Interdits.....	15

C. LABEL FÉDÉRATION MEMBRE

Présentation.....	16
Construction & réduction	17
Versions print.....	18
Interdits.....	19

D. LOGOTYPES DES COMITÉS : CTOS / CROS / CDOS

Présentation.....	20
Construction	21
Zone d'isolation & réduction	22
Versions print.....	23
Interdits.....	24

02.

LOGOTYPES DE MARQUE

A. LOGOTYPE INSTITUTIONNEL CORPORATE

Présentation & construction	26
-----------------------------------	----

Zone d'isolation & réduction	27
Versions print.....	28
Exemples d'application.....	29
Interdits.....	30

B. LOGOTYPE DE MARQUE SANS ANNEAUX

Présentation & construction	31
Zone d'isolation & réduction	32
Versions print.....	33
Exemples d'application.....	34
Interdits.....	35

03.

COMPOSITES PARTENAIRE

A. COMPOSITE DE MARQUE PARTENAIRE OLYMPIQUE / VERSION HORIZONTALE

Présentation.....	37
Construction & réduction	38
Versions print.....	39
Interdits.....	40

B. COMPOSITE DE MARQUE PARTENAIRE OLYMPIQUE / VERSION VERTICALE

Présentation.....	41
Construction & réduction	42
Versions print.....	43
Interdits.....	44

C. COMPOSITE DE MARQUE FOURNISSEUR OFFICIEL / VERSION HORIZONTALE

Présentation.....	45
Construction & réduction	46
Versions print.....	47
Interdits.....	48

D. COMPOSITE DE MARQUE FOURNISSEUR OFFICIEL / VERSION VERTICALE

Présentation.....	49
Construction & réduction	50
Versions print.....	51
Interdits.....	52

E. COMPOSITE INSTITUTIONNEL PARTENAIRE OLYMPIQUE / VERSION HORIZONTALE

Présentation.....	53
Construction & réduction	54
Versions print.....	55
Interdits.....	56

F. COMPOSITE INSTITUTIONNEL PARTENAIRE OLYMPIQUE / VERSION VERTICALE

Présentation.....	57
Construction & réduction	58
Versions print.....	59
Interdits.....	60

G. COMPOSITE INSTITUTIONNEL FOURNISSEUR OFFICIEL / VERSION HORIZONTALE

Présentation.....	61
Construction & réduction	62
Versions print.....	63
Interdits.....	64

H. COMPOSITE INSTITUTIONNEL FOURNISSEUR OFFICIEL / VERSION VERTICALE

Présentation.....	65
Construction & réduction	66
Versions print.....	67
Interdits.....	68



01. LOGOTYPES INSTITUTIONNELS

01. A. LOGOTYPE INSTITUTIONNEL CORPORATE PRÉSENTATION & CONSTRUCTION

Le logotype institutionnel corporate est le premier vecteur de la nouvelle identité visuelle du CNOSF.
Le respect de ses constantes graphiques et de ses proportions assure au comité reconnaissance et lisibilité.

Les couleurs du logotype, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables et ne peuvent en aucun cas être modifiés, déformés et /ou adaptés.

Il est composé de trois éléments :

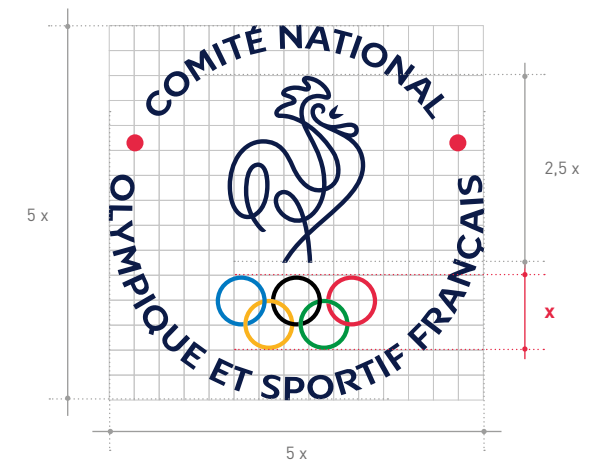
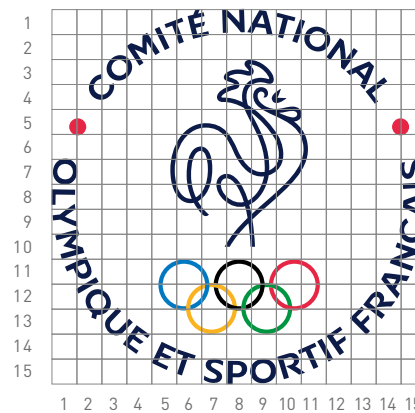
- ① le coq
- ② les anneaux olympiques
- ③ la dénomination

«COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS» a été composée à partir d'une typographie dessinée exclusivement pour le comité («franceolympique» bold)

franceolympique bold :

**A B C D E F G H I J K L M N O P Q
R S T U V W X Y Z**

Le logotype s'inscrit dans une grille de 15 carrés, ce qui permet d'en contrôler la construction et les proportions, et de vérifier qu'il n'a pas été modifié, déformé et/ou adapté.



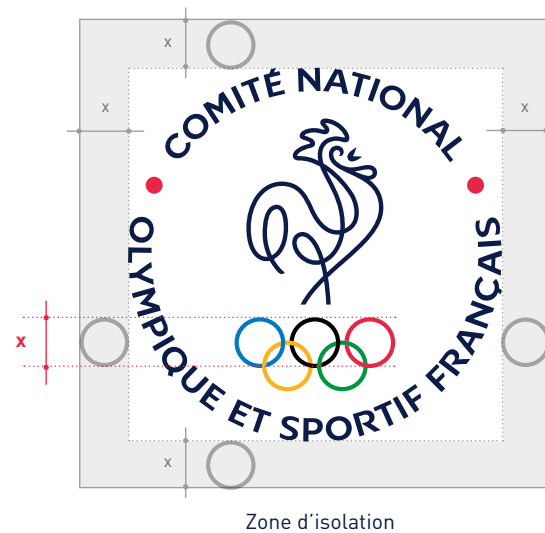
01. A. LOGOTYPE INSTITUTIONNEL CORPORATE ZONE D'ISOLATION & RÉDUCTION

Afin de conserver l'intégrité du logotype institutionnel corporate CNOSF, il est impératif de respecter systématiquement une **zone, dite d'isolation**, qui interdit à tout élément extérieur de venir en perturber la lisibilité. Cette zone d'isolation est définie à partir du diamètre d'un anneau olympique.

Ni photo, ni texte, ni aucun autre élément ne doivent franchir la zone d'isolation du logotype.

Cette zone d'isolation doit également être préservée dans les cadrages de mises en page du logotype.

Pour préserver la lisibilité du logotype et une perception qualitative de celui-ci, nous recommandons de ne pas le reproduire en dessous d'une **taille minimale d'expression de 19 mm** (soit 8 mm de large pour les anneaux).



Taille minimale
du logotype



Taille minimale
des anneaux

01. A. LOGOTYPE INSTITUTIONNEL CORPORATE VERSIONS PRINT

Les codes couleurs du logotype institutionnel CNOSF font partie des fondamentaux de l'univers graphique. Ils créent une reconnaissance immédiate et propre au CNOSF et facilitent son émergence identitaire.

Les couleurs ne peuvent en aucun cas être modifiées, adaptées ou dénaturées.

C'est la version **quadrichromie**, qu'il faut privilégier et décliner le plus largement possible. Elle doit être obligatoirement utilisée sur tous les supports print. La version institutionnelle corporate s'exprime exclusivement sur fond blanc.

Pour des raisons techniques, il est prévu une version en **tons directs** du logotype. Pour la réalisation, il est impératif de se reporter aux couleurs Pantone de référence.

La version **RVB** est exclusivement réservée à un affichage sur écran, notamment pour le web et les interfaces digitales.

La version **monochrome** est à utiliser uniquement lorsque les contraintes d'impression ne permettent pas d'utiliser la version quadrichromie. Cette version sert également pour une reproduction en gravure, gaufrage ou sablage.



① Version quadrichromie

●	C100 M80 J0 N66
●	C100 M37 J0 N0
●	C0 M0 J0 N100
●	C0 M94 J65 N0
●	C0 M34 J91 N0
●	C100 M0 J100 N0



② Version tons directs

●	P 289 C
●	P 3005 C
●	P 426 C
●	P 192 C
●	P 137 C
●	P 355 C



③ Version RVB

●	R10 V30 B71
●	R0 V129 B200
●	R0 V0 B0
●	R238 V51 B78
●	R252 V177 B49
●	R0 V166 B81



④ Version monochrome



⑤ Version monochrome en réserve

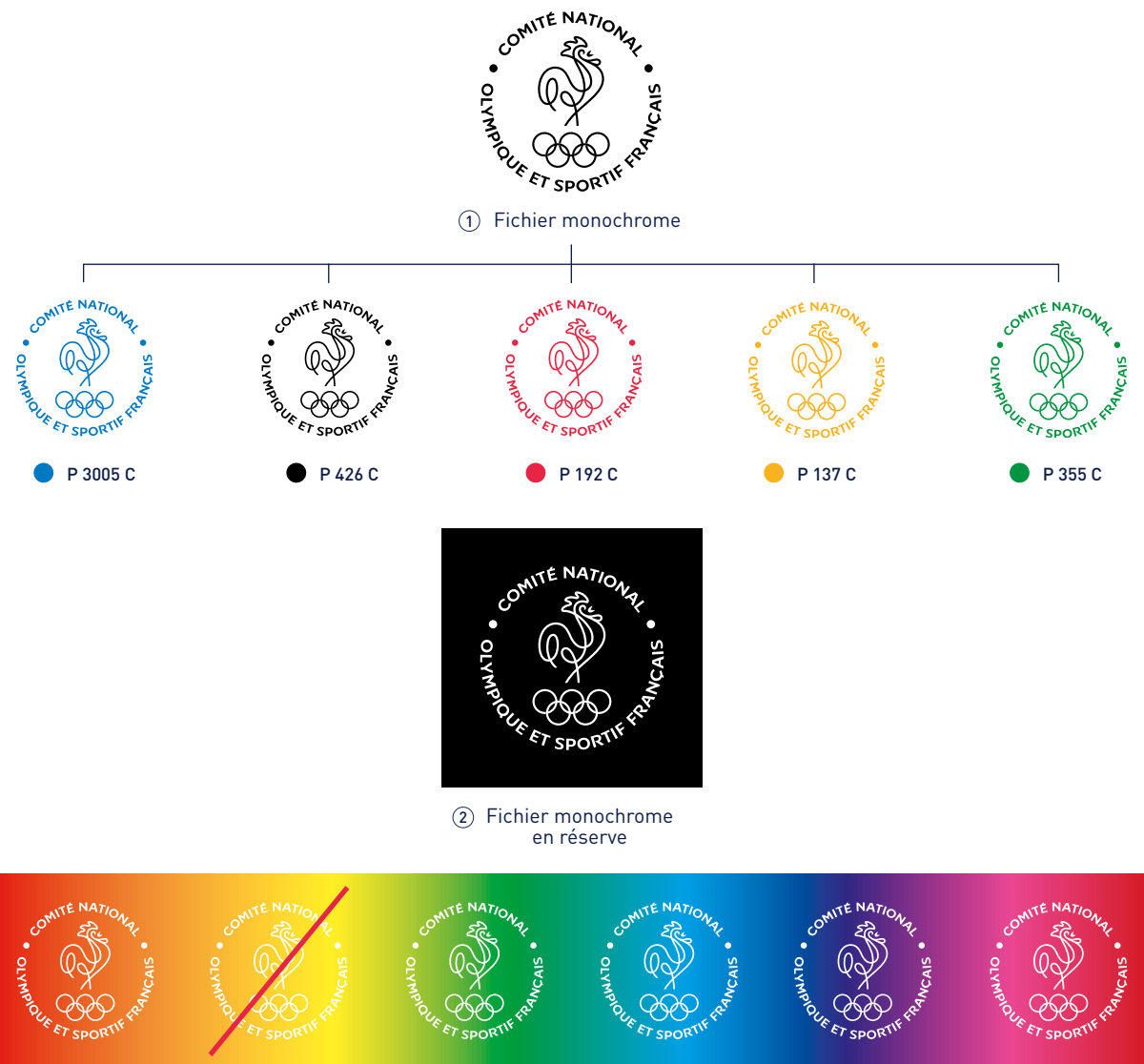
- ① CNOSF_LOGO_INSTIT_QUADRI
- ② CNOSF_LOGO_INSTIT_TONS_DIRECTS
- ③ CNOSF_LOGO_INSTIT_RVB
- ④ CNOSF_LOGO_INSTIT_MONOCH
- ⑤ CNOSF_LOGO_INSTIT_MONOCH_RESERVE

01. A. LOGOTYPE INSTITUTIONNEL CORPORATE EXEMPLES D'APPLICATION

Les seules couleurs autorisées en monochrome du logotype institutionnel corporate sont celles des anneaux olympiques.

Quand le logotype est utilisé sur fond de couleurs, le logotype est en réserve blanche.

Il est nécessaire que ce fond respecte les zones d'isolation à minima.



01. A. LOGOTYPE INSTITUTIONNEL CORPORATE INTERDITS

Quelle que soit son utilisation, les constantes graphiques et les proportions du logotype CNOSF sont invariables. Ses couleurs, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables qui ne peuvent en aucun cas être modifiés et / ou adaptés.

Quelques exemples non exhaustifs d'utilisations interdites du logotype institutionnel corporate :

- ① Ne pas modifier les couleurs du logotype
- ② Ne pas supprimer d'éléments du logotype
- ③ Ne pas modifier les proportions entre la typographie et le symbole
- ④ Ne pas changer, ni modifier la typographie du logotype
- ⑤ Ne pas déformer le logotype
- ⑥ Ne pas mettre de fond photographique derrière le logotype en quadrichromie
- ⑦ Ne pas associer de nouveaux symboles au logotype
- ⑧ Ne pas incliner le logotype
- ⑨ Ne pas inverser les éléments du logotype



01. B. LOGOTYPE INSTITUTIONNEL SANS ANNEAUX PRÉSENTATION & CONSTRUCTION

Le logotype institutionnel est le premier vecteur de la nouvelle identité visuelle du CNOSF. Le respect de ses constantes graphiques et de ses proportions assure au comité reconnaissance et lisibilité.

Les couleurs du logotype, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables et ne peuvent en aucun cas être modifiés, déformés et /ou adaptés.

Il est composé de deux éléments :

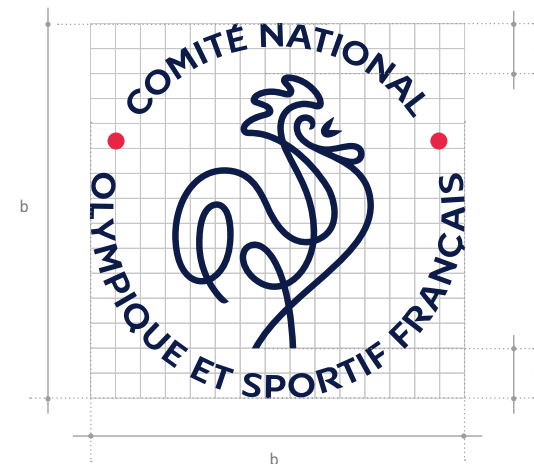
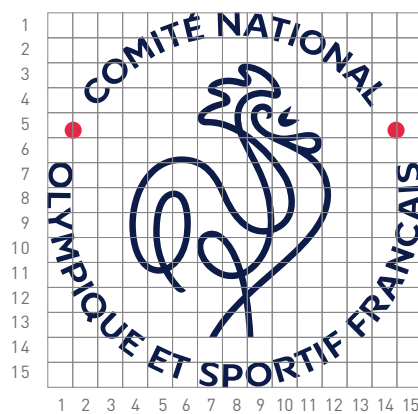
le coq

- ① la dénomination
- ② «COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS» a été composée à partir d'une typographie dessinée exclusivement pour le comité («franceolympique» bold)

franceolympique bold :

**A B C D E F G H I J K L M O
N O P Q R S T U V W X Y Z**

Le logotype s'inscrit dans une grille de 15 carrés, ce qui permet d'en contrôler la construction et les proportions, et de vérifier qu'il n'a pas été modifié, déformé et/ou adapté.



Bleu marine



Rouge

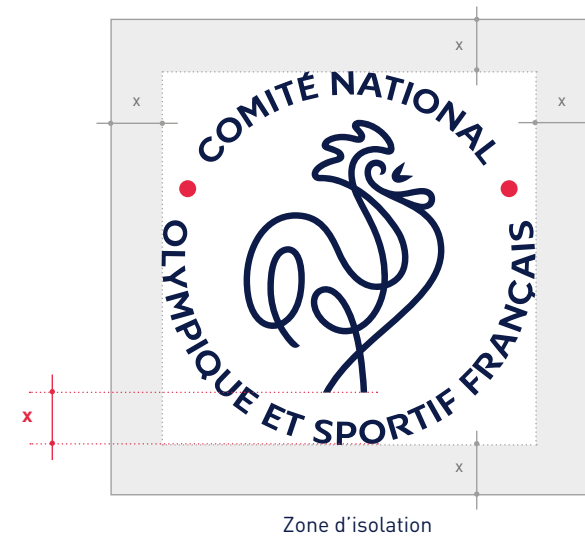
01. B. LOGOTYPE INSTITUTIONNEL SANS ANNEAUX ZONE D'ISOLATION & RÉDUCTION

Afin de conserver l'intégrité du logotype institutionnel, il est impératif de respecter systématiquement une **zone, dite d'isolation**, qui interdit à tout élément extérieur de venir en perturber la lisibilité. Cette zone d'isolation est définie à partir de la base du coq jusqu'au bas du «P» de «SPORTIF».

Ni photo, ni texte, ni aucun autre élément ne doivent franchir la zone d'isolation du logotype.

Cette zone d'isolation doit également être préservée dans les cadrages de mises en page du logotype.

Pour préserver la lisibilité du logotype et une perception qualitative de celui-ci, nous recommandons de ne pas le reproduire en dessous d'une **taille minimale d'expression de 15 mm**.



Application de la zone d'isolation



Taille minimale
du logotype

01. B. LOGOTYPE INSTITUTIONNEL SANS ANNEAUX VERSIONS PRINT

Les codes couleurs du logotype institutionnel CNOSF font partie des fondamentaux de l'univers graphique. Ils créent une reconnaissance immédiate et propre au CNOSF et facilitent son émergence identitaire.

Les couleurs ne peuvent en aucun cas être modifiées, adaptées ou dénaturées.

C'est la version **quadrichromie**, qu'il faut privilégier et décliner le plus largement possible. Elle doit être obligatoirement utilisée sur tous les supports print. La version institutionnelle corporate s'exprime exclusivement sur fond blanc.

Pour des raisons techniques, il est prévu une version en **tons directs** du logotype. Pour la réalisation, il est impératif de se reporter aux couleurs Pantone de référence.

La version **RVB** est exclusivement réservée à un affichage sur écran, notamment pour le web et les interfaces digitales.

La version **monochrome** est à utiliser uniquement lorsque les contraintes d'impression ne permettent pas d'utiliser la version quadrichromie. Cette version sert également pour une reproduction en gravure, gaufrage ou sablage.



① Version quadrichromie

● C100 M80 J0 N66

● C0 M94 J65 N0



② Version tons directs

● P 289 C

● P 192 C



③ Version RVB

● R10 V30 B71

● R238 V51 B78



④ Version monochrome



⑤ Version monochrome
en réserve

- ① CNOSF_LOGO_INSTIT_SANS_ANNEAUX_QUADRI
- ② CNOSF_LOGO_INSTIT_SANS_ANNEAUX_PANTONE
- ③ CNOSF_LOGO_INSTIT_SANS_ANNEAUX_RVB
- ④ CNOSF_LOGO_INSTIT_SANS_ANNEAUX_MONOCH
- ⑤ CNOSF_LOGO_INSTIT_SANS_ANNEAUX_MONOCH_RESERVE

01. B. LOGOTYPE INSTITUTIONNEL SANS ANNEAUX EXEMPLES D'APPLICATION

Les seules couleurs autorisées en monochrome du logotype institutionnel sont le bleu marine et le rouge.

Quand le logotype est utilisé sur fond de couleurs, le logotype est en réserve blanche.

Il est nécessaire que ce fond respecte les zones d'isolation à minima.



① Fichier monochrome



● P 289 C



● P 192 C



② Fichier monochrome en réserve



01. B. LOGOTYPE INSTITUTIONNEL SANS ANNEAUX INTERDITS

Quelle que soit son utilisation, les constantes graphiques et les proportions du logotype CNOSF sont invariables. Ses couleurs, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables qui ne peuvent en aucun cas être modifiés et / ou adaptés.

Quelques exemples non exhaustifs d'utilisations interdites du logotype institutionnel sans les anneaux :

- ① Ne pas modifier les couleurs du logotype
- ② Ne pas supprimer d'éléments du logotype
- ③ Ne pas modifier les proportions entre la typographie et le symbole
- ④ Ne pas changer, ni modifier la typographie du logotype
- ⑤ Ne pas déformer le logotype
- ⑥ Ne pas mettre de fond photographique derrière le logotype en quadrichromie
- ⑦ Ne pas associer de nouveaux symboles au logotype
- ⑧ Ne pas incliner le logotype
- ⑨ Ne pas inverser les éléments du logotype



①



②



③



④



⑤



⑥



⑦



⑧



⑨

01. C. LABEL FÉDÉRATION MEMBRE PRÉSENTATION

Le label «Fédération membre» a la même structure et la même composition que le logotype institutionnel, à usage des Fédérations.

Il est composé de trois éléments :

- ① le coq
- ② la dénomination
«COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS»
- ③ le nom : «FÉDÉRATION MEMBRE»

L'ensemble des textes a été composé avec un alphabet destiné spécifiquement et exclusivement pour le comité («franceolympique» bold).

franceolympique bold :

**A B C D E F G H I J K L M N O P Q
R S T U V W X Y Z**

Remarque :

Le fichier est identique pour une utilisation sur fond blanc ou fond foncé, il contient un fond blanc, coins arrondis.



**F É D É R A T I O N
M E M B R E**

Application sur fond blanc



Application sur fond foncé



Bleu marine



Rouge

01. C. LABEL FÉDÉRATION MEMBRE CONSTRUCTION & RÉDUCTION

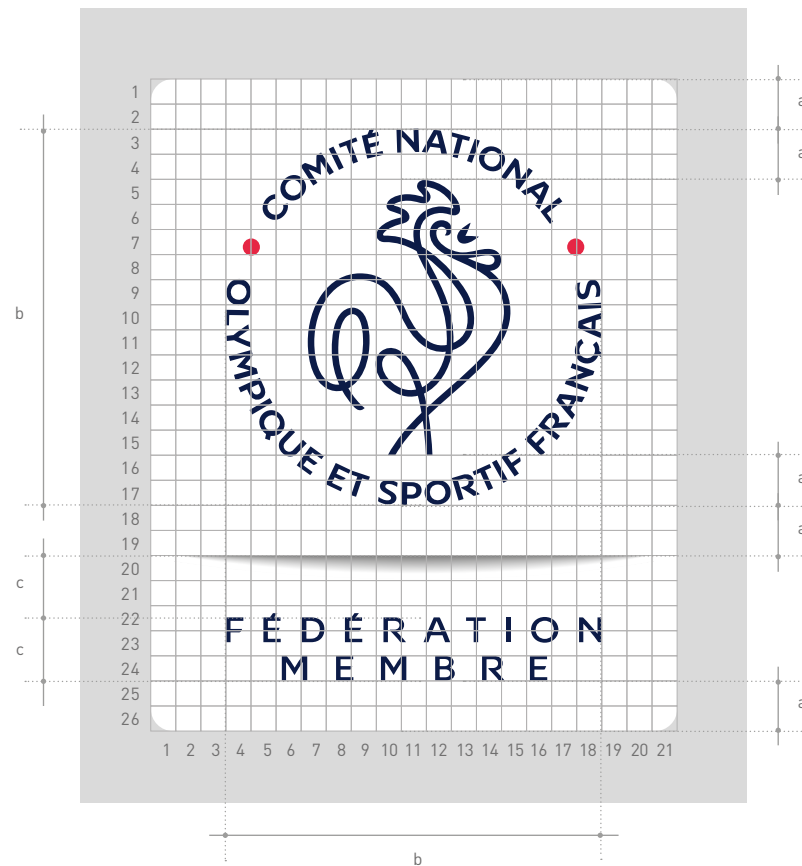
Les couleurs du label, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables et ne peuvent en aucun cas être modifiés, déformés et /ou adaptés.

Le label s'inscrit dans une grille de 21 carrés de large et 26 carrés de haut, ce qui permet d'en contrôler la construction et les proportions, et de vérifier qu'il n'a pas été déformé et/ou adapté.

Pour préserver la lisibilité du label et une perception qualitative de celui-ci, nous recommandons de ne pas le reproduire en dessous d'une **taille minimale d'expression de 15 mm.**

Remarque :

Le fichier est identique pour une utilisation sur fond blanc ou fond foncé, il contient un fond blanc, coins arrondis.



Taille minimale
du logotype

01. C. LABEL FÉDÉRATION MEMBRE VERSIONS PRINT

Les codes couleurs du label Fédération Membre du CNOSF font partie des fondamentaux de l'univers graphique.

Ils créent une reconnaissance immédiate et propre au CNOSF et facilitent l'émergence identitaire du comité.

Les couleurs ne peuvent en aucun cas être modifiées, adaptées ou dénaturées.

C'est la version **quadrichromie**, qu'il faut privilégier et décliner le plus largement possible. Elle doit être obligatoirement utilisée sur tous les supports print.

Pour des raisons techniques, il est prévu une version en **tons directs** du logotype. Pour la réalisation, il est impératif de se reporter aux couleurs Pantone de référence.

La version **RVB** est exclusivement réservée à un affichage sur écran, notamment pour le web et les interfaces digitales.

La version **monochrome** est à utiliser uniquement lorsque les contraintes d'impression ne permettent pas d'utiliser la version quadrichromie.

Cette version sert également pour une reproduction en gravure, gaufrage ou sablage.



FÉDÉRATION
M E M B R E

① Version quadrichromie

● C100 M80 J0 N66

● C0 M94 J65 N0



FÉDÉRATION
M E M B R E

② Version tons directs

● P 289 C

● P 192 C



FÉDÉRATION
M E M B R E

③ Version RVB

● R10 V30 B71

● R238 V51 B78



FÉDÉRATION
M E M B R E

④ Version monochrome
fond clair



FÉDÉRATION
M E M B R E

④ Version monochrome
fond foncé

- ① CNOSF_LABEL_FEDERATION_MEMBRE_QUADRI
- ② CNOSF_LABEL_FEDERATION_MEMBRE_PANTONE
- ③ CNOSF_LABEL_FEDERATION_MEMBRE_RVB
- ④ CNOSF_LABEL_FEDERATION_MEMBRE_MONOCH

01. C. LABEL FÉDÉRATION MEMBRE INTERDITS

Quelle que soit son utilisation, les constantes graphiques et les proportions du label Fédération Membre du CNOSF sont invariables. Ses couleurs, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables qui ne peuvent en aucun cas être modifiés et / ou adaptés.

Quelques exemples non exhaustifs d'utilisations interdites du label Fédération Membre :

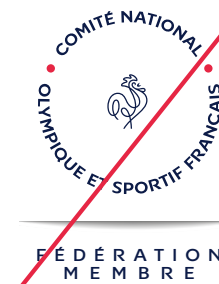
- ① Ne pas modifier les couleurs du logotype
- ② Ne pas supprimer d'éléments du logotype
- ③ Ne pas modifier les proportions entre la typographie et le symbole
- ④ Ne pas changer, ni modifier la typographie du logotype
- ⑤ Ne pas déformer le logotype
- ⑥ Ne pas supprimer le cartouche blanc lorsque le logotype est appliqué sur un fond
- ⑦ Ne pas associer de nouveaux symboles au logotype
- ⑧ Ne pas incliner le logotype
- ⑨ Ne pas inverser les éléments du logotype



①



②



③



④



⑤



⑥



⑦



⑧



⑨

01. D. LOGOTYPES DES COMITÉS : CTOS / CROS / CDOS PRÉSENTATION

Les logotypes des Comités : CTOS, CROS, CDOS ont la même structure et la même composition que le logotype institutionnel corporate.

Ils sont composés de cinq éléments :

- ① le coq
- ② les anneaux olympiques
- ③ la dénomination
«COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS»
- ④ l'appellation : CTOS ou CROS ou CDOS
- ⑤ le nom du territoire ou de la région ou du département

L'ensemble des textes a été composé avec un alphabet destiné spécifiquement et exclusivement pour les comités («franceolympique» bold).

franceolympique bold :

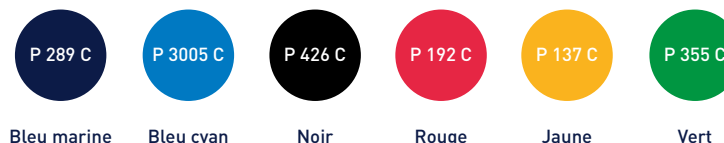
**A B C D E F G H I J K L M N O P Q
R S T U V W X Y Z**

Ces logotypes existent en version une ligne pour les noms courts et deux lignes pour les noms longs.



Version une ligne

Version deux lignes



- ① CTOS_SAINTE_MARTIN_LOGO_QUADRI
- ② CROS_ALSACE_LOGO_QUADRI
- ③ CDOS_ARDECHE_LOGO_QUADRI
- ④ CTOS_NOUVELLE_CALEDONIE_LOGO_QUADRI
- ⑤ CROS_ILE_DE_FRANCE_LOGO_QUADRI
- ⑥ CDOS_HAUTES_PYRENEES_LOGO_QUADRI

01. D.
LOGOTYPES DES COMITÉS : CTOS / CROS / CDOS
CONSTRUCTION

Les couleurs des logotypes, leurs structures et leurs proportions sont des éléments indissociables et ne peuvent en aucun cas être modifiés et /ou adaptés.

Les logotypes s'inscrivent dans une grille de 15 carrés de large et 24 carrés de haut, ce qui permet d'en contrôler leurs constructions et leurs proportions, et de vérifier qu'ils n'ont pas été déformés et/ou adaptés.



Version une ligne



Version deux lignes

- ① CTOS_SAINTE_MARTIN_LOGO_QUADRI
- ② CROS_ALSACE_LOGO_QUADRI
- ③ CDOS_ARDECHE_LOGO_QUADRI
- ④ CTOS_NOUVELLE_CALEDONIE_LOGO_QUADRI
- ⑤ CROS_ILE_DE_FRANCE_LOGO_QUADRI
- ⑥ CDOS_HAUTES_PYRENEES_LOGO_QUADRI

01. D.
LOGOTYPES DES COMITÉS : CTOS / CROS / CDOS
ZONE D'ISOLATION
& RÉDUCTION

Afin de conserver l'intégrité des logotypes des comités : CTOS, CROS, CDOS, il est impératif de respecter systématiquement une **zone, dite d'isolation**, qui interdit à tout élément extérieur de venir en perturber la lisibilité. Cette zone d'isolation est définie à partir du diamètre d'un anneau olympique.

Ni photo, ni texte, ni aucun autre élément ne doivent franchir la zone d'isolation des logotypes.

Pour préserver la lisibilité du logotype et une perception qualitative de celui-ci, nous recommandons de ne pas le reproduire en dessous d'une **taille minimale d'expression de 19 mm** (soit 8 mm de large pour les anneaux).



Zone d'isolation



Application de la zone d'isolation

Taille minimale du logotype



Taille minimale des anneaux

01. D. LOGOTYPES DES COMITÉS : CTOS / CROS / CDOS VERSIONS PRINT

Les codes couleurs des logotypes des comités : CTOS, CROS, CDOS, font partie des fondamentaux de l'univers graphique. Les couleurs ne peuvent en aucun cas être modifiées, adaptées ou dénaturées.

C'est la version **quadrichromie**, qu'il faut privilégier et décliner le plus largement possible. Elle doit être obligatoirement utilisée sur tous les supports print.

Pour des raisons techniques, il est prévu une version en **tons directs** du logotype. Pour la réalisation, il est impératif de se reporter aux couleurs Pantone de référence.

La version **RVB** est exclusivement réservée à un affichage sur écran, notamment pour le web et les interfaces digitales.

La version **monochrome** est à utiliser uniquement lorsque les contraintes d'impression ne permettent pas d'utiliser la version quadrichromie. Cette version sert également pour une reproduction en gravure, gaufrage ou sablage.

Remarque :
Ces codes couleurs sont identiques pour l'ensemble des comités.



① Version quadrichromie

- C100 M80 J0 N66
- C100 M37 J0 N0
- C0 M0 J0 N100
- C0 M94 J65 N0
- C0 M34 J91 N0
- C100 M0 J100 N0



② Version tons directs

- P 289 C
- P 3005 C
- P 426 C
- P 192 C
- P 137 C
- P 355 C



③ Version RVB

- R10 V30 B71
- R0 V129 B200
- R0 V0 B0
- R238 V51 B78
- R252 V177 B49
- R0 V166 B81



④ Version monochrome



⑤ Version monochrome en réserve

- ① CDOS_ARDECHE_LOGO_QUADRI
- ② CDOS_ARDECHE_LOGO_PANTONE
- ③ CDOS_ARDECHE_LOGO_RVB
- ④ CDOS_ARDECHE_LOGO_MONOCH
- ⑤ CDOS_ARDECHE_LOGO_MONOCH_RESERVE

01. D. LOGOTYPES DES COMITÉS : CTOS / CROS / CDOS INTERDITS

Quelle que soit son utilisation, les constantes graphiques et les proportions des logotypes des comités du CNOSF sont invariables. Ses couleurs, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables qui ne peuvent en aucun cas être modifiés et / ou adaptés.

Quelques exemples non exhaustifs d'utilisations interdites du logotype CTOS, CROS, CDOS :

- ① Ne pas modifier les couleurs du logotype
- ② Ne pas supprimer d'éléments du logotype
- ③ Ne pas modifier les proportions entre la typographie et le symbole
- ④ Ne pas changer, ni modifier la typographie du logotype
- ⑤ Ne pas déformer le logotype
- ⑥ Ne pas mettre de fond photographique derrière le logotype en quadrichromie
- ⑦ Ne pas associer de nouveaux symboles au logotype
- ⑧ Ne pas incliner le logotype
- ⑨ Ne pas inverser les éléments du logotype



①



②



③



④



⑤



⑥



⑦



⑧



⑨



02. LOGOTYPES DE MARQUE

02. A. LOGOTYPE DE MARQUE PRÉSENTATION & CONSTRUCTION

Le logotype de marque, avec les anneaux olympiques, est destiné à l'équipe de France Olympique. Le respect de ses constantes graphiques et de ses proportions assure au comité reconnaissance et lisibilité.

Les couleurs du logotype, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables et ne peuvent en aucun cas être modifiés et /ou adaptés.

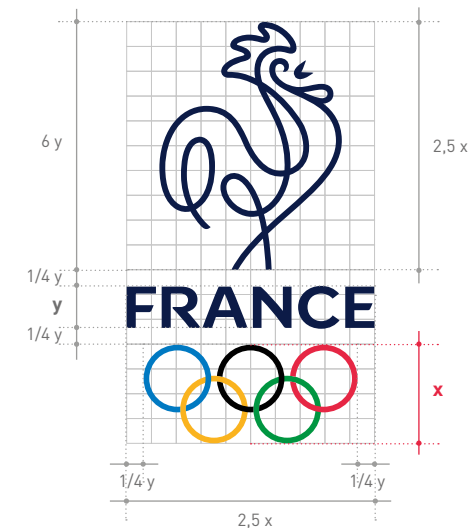
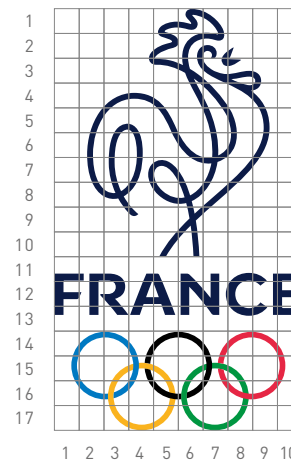
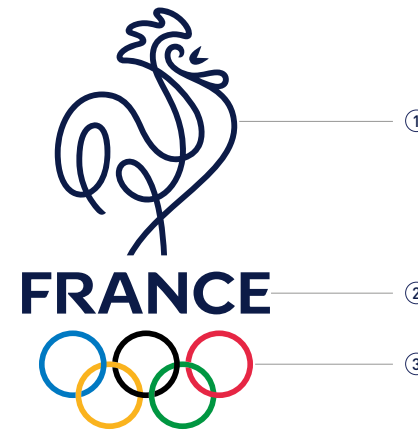
Il est composé de trois éléments :

- ① le coq
- ② la dénomination «FRANCE»
Elle a été composée à partir d'une typographie dessinée exclusivement pour le comité («franceolympique» bold)
- ③ les anneaux olympiques

franceolympique bold :

**A B C D E F G H I J K L M N O P Q
R S T U V W X Y Z**

Le logotype s'inscrit dans une grille de 10 carrés de large et 17 carrés de haut, ce qui permet d'en contrôler la construction et les proportions, et de vérifier qu'il n'a pas été déformé et/ou adapté.

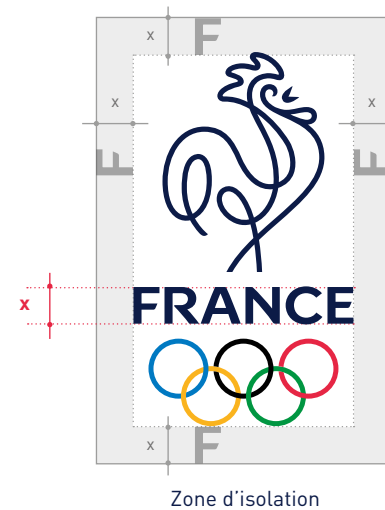


02. A. LOGOTYPE DE MARQUE ZONE D'ISOLATION & RÉDUCTION

Afin de conserver l'intégrité du logotype de marque, il est impératif de respecter systématiquement une **zone, dite d'isolation**, qui interdit à tout élément extérieur de venir en perturber la lisibilité. Cette zone d'isolation est définie à partir de la hauteur du «F» de «FRANCE».

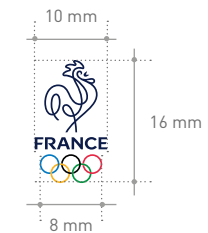
Ni photo, ni texte, ni aucun autre élément ne doivent franchir la zone d'isolation du logotype.

Pour préserver la lisibilité du logotype et une perception qualitative de celui-ci, nous recommandons de ne pas le reproduire en dessous d'une **taille minimale d'expression de 10 mm** de large (8 mm de large pour les anneaux).



Application de la zone d'isolation

Taille minimale
du logotype



Taille minimale
des anneaux

02. A. LOGOTYPE DE MARQUE VERSIONS PRINT

Les codes couleurs du logotype de marque font partie des fondamentaux de l'univers graphique. Les couleurs ne peuvent en aucun cas être modifiées, adaptées ou dénaturées.

C'est la version **quadrichromie**, qu'il faut privilégier et décliner le plus largement possible. Elle doit être obligatoirement utilisée sur tous les supports print. La version institutionnelle corporate s'exprime exclusivement sur fond blanc.

Pour des raisons techniques, il est prévu une version en **tons directs** du logotype. Pour la réalisation, il est impératif de se reporter aux couleurs Pantone de référence.

La version **RVB** est exclusivement réservée à un affichage sur écran, notamment pour le web et les interfaces digitales.

La version **monochrome** est à utiliser uniquement lorsque les contraintes d'impression ne permettent pas d'utiliser la version quadrichromie. Cette version sert également pour une reproduction en gravure, gaufrage ou sablage.



① Version quadrichromie



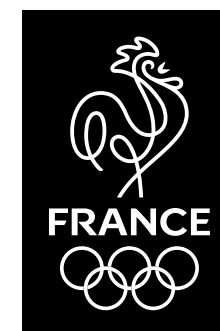
② Version tons directs



③ Version RVB



④ Version monochrome



⑤ Version monochrome en réserve

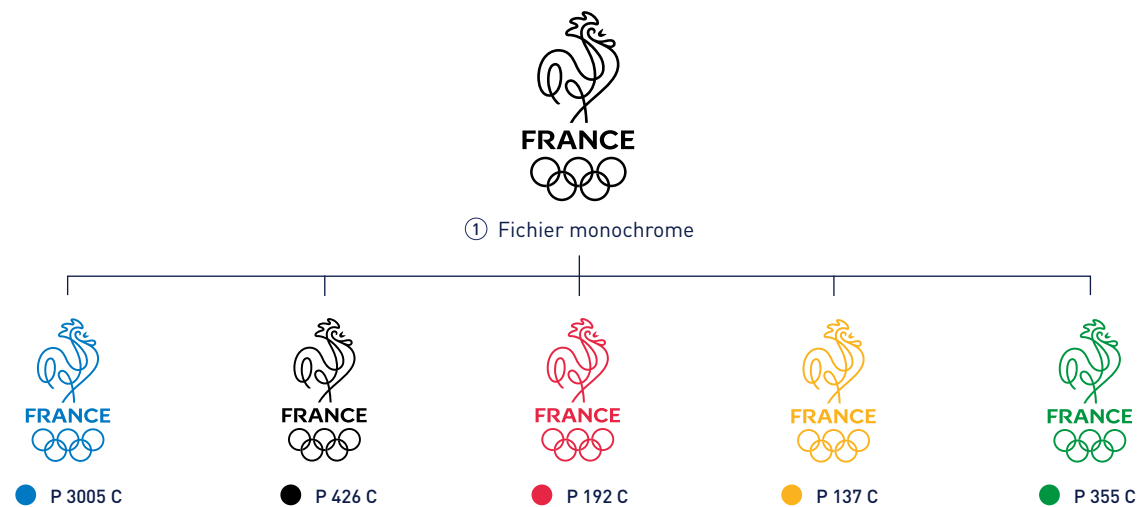
- ① CNOSF_LOGO_MARQUE_QUADRI
- ② CNOSF_LOGO_MARQUE_PANTONE
- ③ CNOSF_LOGO_MARQUE_RVB
- ④ CNOSF_LOGO_MARQUE_MONOCH
- ⑤ CNOSF_LOGO_MARQUE_MONOCH_RESERVE

02. A. LOGOTYPE DE MARQUE EXEMPLES D'APPLICATION

Les seules couleurs autorisées en monochrome du logotype de marque, destiné à l'équipementier officiel sont celles des anneaux olympiques.

Quand le logotype est utilisé sur fond de couleurs, le logotype est en réserve blanche.

Il est nécessaire que ce fond respecte les zones d'isolation à minima.



② Fichier monochrome en réserve



02. A. LOGOTYPE DE MARQUE INTERDITS

Quelle que soit son utilisation, les constantes graphiques et les proportions du logotype de marque du CNOSF sont invariables. Ses couleurs, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables qui ne peuvent en aucun cas être modifiés et / ou adaptés.

Quelques exemples non exhaustifs d'utilisations interdites du logotype de marque :

- ① Ne pas modifier les couleurs du logotype
- ② Ne pas supprimer d'éléments du logotype
- ③ Ne pas modifier les proportions entre la typographie et le symbole
- ④ Ne pas changer, ni modifier la typographie du logotype
- ⑤ Ne pas déformer le logotype
- ⑥ Ne pas mettre de fond photographique derrière le logotype en quadrichromie
- ⑦ Ne pas associer de nouveaux symboles au logotype
- ⑧ Ne pas incliner le logotype
- ⑨ Ne pas inverser les éléments du logotype



02. B. LOGOTYPE DE MARQUE PRÉSENTATION & CONSTRUCTION

Le logotype de marque, sans les anneaux olympiques, est destiné en partie, aux équipementiers non officiels. Le respect de ses constantes graphiques et de ses proportions assure au logotype reconnaissance et lisibilité.

Les couleurs du logotype, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables et ne peuvent en aucun cas être modifiés et /ou adaptés.

Il est composé de deux éléments :

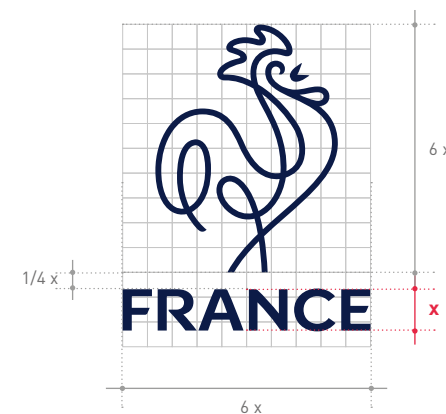
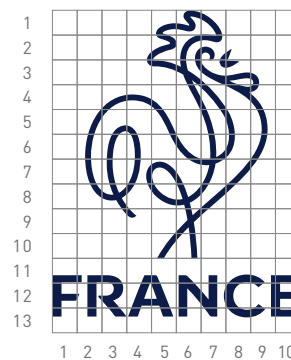
- ① le coq
- ② la dénomination «FRANCE»

Elle a été composée à partir d'une typographie dessinée exclusivement pour le comité («franceolympique» bold)

franceolympique bold :

**A B C D E F G H I J K L M N O P Q
R S T U V W X Y Z**

Le logotype s'inscrit dans une grille de 10 carrés de large et 13 carrés de haut, ce qui permet d'en contrôler la construction et les proportions, et de vérifier qu'il n'a pas été déformé et/ou adapté.



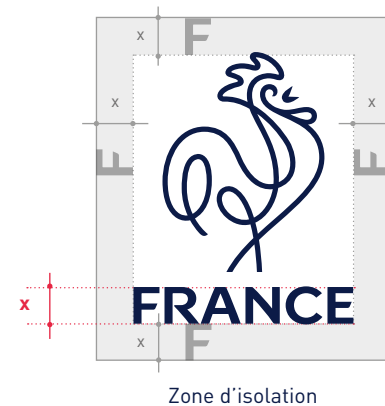
Bleu marine

02. B. LOGOTYPE DE MARQUE SANS ANNEAUX ZONE D'ISOLATION & RÉDUCTION

Afin de conserver l'intégrité du logotype marketing, à usage des équipementiers Fédérations Olympiques, il est impératif de respecter systématiquement une **zone, dite d'isolation**, qui interdit à tout élément extérieur de venir en perturber la lisibilité. Cette zone d'isolation est définie à partir de la hauteur du «F» de «FRANCE».

Ni photo, ni texte, ni aucun autre élément ne doivent franchir la zone d'isolation du logotype.

Pour préserver la lisibilité du logotype et une perception qualitative de celui-ci, nous recommandons de ne pas le reproduire en dessous d'une **taille minimale d'expression de 10 mm** de large.



Zone d'isolation



Application de la zone d'isolation



Taille minimale
du logotype

02. B. LOGOTYPE DE MARQUE SANS ANNEAUX VERSIONS PRINT

Les codes couleurs du logotype de marque font partie des fondamentaux de l'univers graphique. Les couleurs ne peuvent en aucun cas être modifiées, adaptées ou dénaturées.

C'est la version **quadrichromie**, qu'il faut privilégier et décliner le plus largement possible. Elle doit être obligatoirement utilisée sur tous les supports print. La version institutionnelle corporate s'exprime exclusivement sur fond blanc.

Pour des raisons techniques, il est prévu une version en **tons directs** du logotype. Pour la réalisation, il est impératif de se reporter aux couleurs Pantone de référence.

La version **RVB** est exclusivement réservée à un affichage sur écran, notamment pour le web et les interfaces digitales.

La version **monochrome** est à utiliser uniquement lorsque les contraintes d'impression ne permettent pas d'utiliser la version quadrichromie. Cette version sert également pour une reproduction en gravure, gaufrage ou sablage.



① Version quadrichromie

● C100 M80 J0 N66



② Version tons directs

● P 289 C

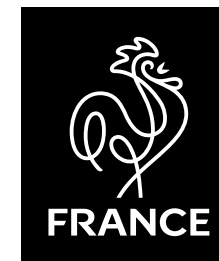


③ Version RVB

● R10 V30 B71



④ Version monochrome



⑤ Version monochrome en réserve

- ① CNOSF_LOGO_MARQUE_SANS_ANNEAUX_QUADRI
- ② CNOSF_LOGO_MARQUE_SANS_ANNEAUX_PANTONE
- ③ CNOSF_LOGO_MARQUE_SANS_ANNEAUX_RVB
- ④ CNOSF_LOGO_MARQUE_SANS_ANNEAUX_MONOCH
- ⑤ CNOSF_LOGO_MARQUE_SANS_ANNEAUX_MONOCH_RESERVE

02. B. LOGOTYPE DE MARQUE SANS ANNEAUX EXEMPLES D'APPLICATION

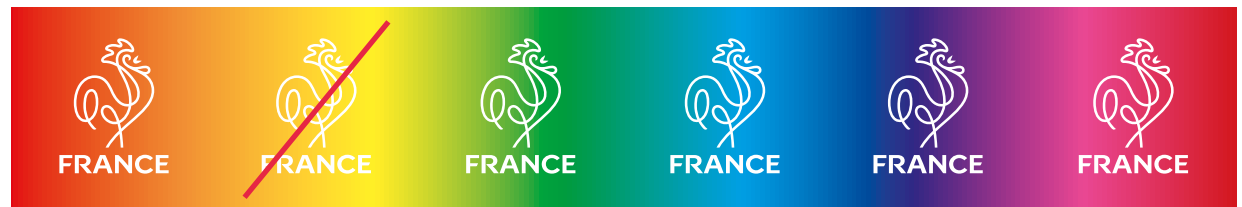
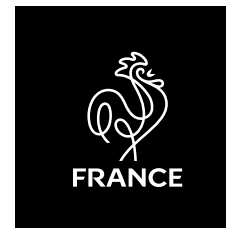
La seule couleur autorisée en monochrome du logotype de marque, sans les anneaux, est le bleu marine.
Quand le logotype est utilisé sur fond de couleurs, le logotype est en réserve blanche.
Il est nécessaire que ce fond respecte les zones d'isolation à minima.



① Fichier monochrome



② Fichier monochrome en réserve

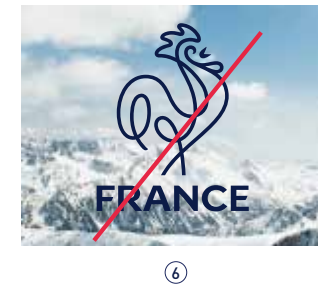


02. B. LOGOTYPE DE MARQUE SANS ANNEAUX INTERDITS

Quelle que soit son utilisation, les constantes graphiques et les proportions du logotype de marque, sans les anneaux, du CNOSF, sont invariables. Ses couleurs, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables qui ne peuvent en aucun cas être modifiés et / ou adaptés.

Quelques exemples non exhaustifs d'utilisations interdites du logotype de marque sans les anneaux :

- ① Ne pas modifier les couleurs du logotype
- ② Ne pas supprimer d'éléments du logotype
- ③ Ne pas modifier les proportions entre la typographie et le symbole
- ④ Ne pas changer, ni modifier la typographie du logotype
- ⑤ Ne pas déformer le logotype
- ⑥ Ne pas mettre de fond photographique derrière le logotype en quadrichromie
- ⑦ Ne pas associer de nouveaux symboles au logotype
- ⑧ Ne pas incliner le logotype
- ⑨ Ne pas inverser les éléments du logotype





03. COMPOSITES PARTENAIRES

03. A. COMPOSITE DE MARQUE PARTENAIRE OLYMPIQUE / VERSION HORIZONTALE PRÉSENTATION

Le cartouche composite de marque, «Partenaire Olympique», crée une reconnaissance immédiate et facilite la relation identitaire entre le partenaire et le CNOSF. La zone d'expression du logotype partenaire doit parfaitement respecter la zone prévue à cet effet, indiquée ci-contre.

Le cartouche composite est composé de trois éléments :

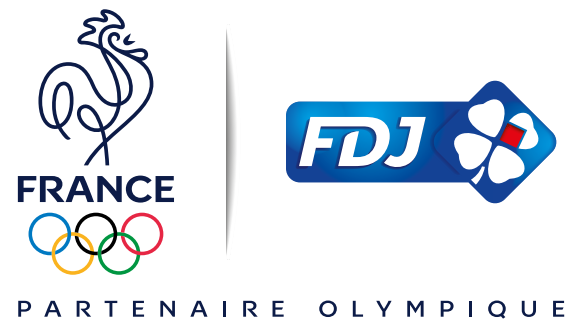
- ① le logotype de marque
- ② la zone d'emplacement pour la marque partenaire
- ③ la dénomination : «PARTENAIRE OLYMPIQUE»
Elle a été composée à partir d'une typographie dessinée exclusivement pour le comité («franceolympique» medium)

franceolympique medium :

ABCDEFGHIJKLMNO P Q
RSTUVWXYZ

Remarque :

Le fichier est identique pour une utilisation sur fond blanc ou fond foncé, il contient un fond blanc, coins arrondis.



Application sur fond blanc



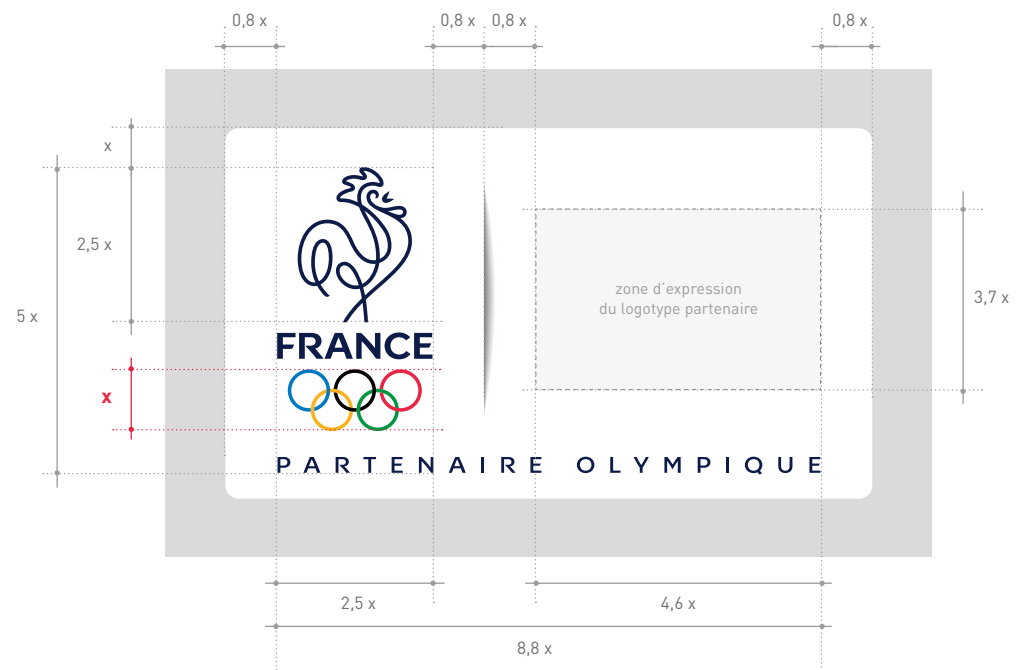
Application sur fond foncé



03. A.
COMPOSITE DE MARQUE
PARTENAIRE OLYMPIQUE / VERSION HORIZONTALE
CONSTRUCTION & RÉDUCTION

Les couleurs du cartouche composite, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables et ne peuvent en aucun cas être modifiés et /ou adaptés.

Pour préserver la lisibilité du cartouche composite et une perception qualitative de celui-ci, nous recommandons de ne pas le reproduire en dessous d'une **taille minimale de 34 mm de large** (8 mm de large pour les anneaux).



Taille minimale du cartouche composite



Taille minimale
des anneaux

03. A. COMPOSITE DE MARQUE PARTENAIRE OLYMPIQUE / VERSION HORIZONTALE VERSIONS PRINT

Les codes couleurs du cartouche composite de marque, «Partenaire Olympique», font partie des fondamentaux de l'univers graphique. Les couleurs ne peuvent en aucun cas être modifiées, adaptées ou dénaturées.

C'est la version **quadrichromie**, qu'il faut privilégier et décliner le plus largement possible. Elle doit être obligatoirement utilisée sur tous les supports print.

Pour des raisons techniques, il est prévu une version en **tons directs** du logotype. Pour la réalisation, il est impératif de se reporter aux couleurs Pantone de référence.

La version **RVB** est exclusivement réservée à un affichage sur écran, notamment pour le web et les interfaces digitales.

La version **monochrome** est à utiliser uniquement lorsque les contraintes d'impression ne permettent pas d'utiliser la version quadrichromie.



① Version quadrichromie

- C100 M80 J0 N66

- C100 M37 J0 N0
- C0 M0 J0 N100
- C0 M94 J65 N0
- C0 M34 J91 N0
- C100 M0 J100 N0



② Version tons directs

- P 289 C

- P 3005 C
- P 426 C
- P 192 C
- P 137 C
- P 355 C



③ Version RVB

- R10 V30 B71

- R0 V129 B200
- R0 V0 B0
- R238 V51 B78
- R252 V177 B49
- R0 V166 B81



④ Version monochrome

- ① CNOSF_COMP_MARQUE_PART_OLYMP_HORIZ_QUADRI
- ② CNOSF_COMP_MARQUE_PART_OLYMP_HORIZ_PANTONE
- ③ CNOSF_COMP_MARQUE_PART_OLYMP_HORIZ_RVB
- ④ CNOSF_COMP_MARQUE_PART_OLYMP_HORIZ_MONOCH

03. A.
COMPOSITE DE MARQUE
PARTENAIRE OLYMPIQUE / VERSION HORIZONTALE
INTERDITS

Quelle que soit son utilisation, les constantes graphiques et les proportions du logotype composite de marque du CNOSF, sont invariables. Ses couleurs, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables qui ne peuvent en aucun cas être modifiés et / ou adaptés.

Quelques exemples non exhaustifs d'utilisations interdites du logotype composite de marque :

- ① Ne pas modifier les couleurs et la typographie de la dénomination partenaire du logotype composite
- ② Ne pas modifier la couleur de fond du logotype composite
- ③ Ne pas créer un logotype composite en insérant le logotype partenaire dans la composition du logotype de marque
- ④ Ne pas changer la forme du bloc du logotype composite ainsi que la forme de l'élément graphique séparant le logotype CNOSF et le logotype partenaire
- ⑤ Ne pas inverser les éléments qui composent le logotype composite
- ⑥ Ne pas agrandir la zone d'emplacement du logotype partenaire



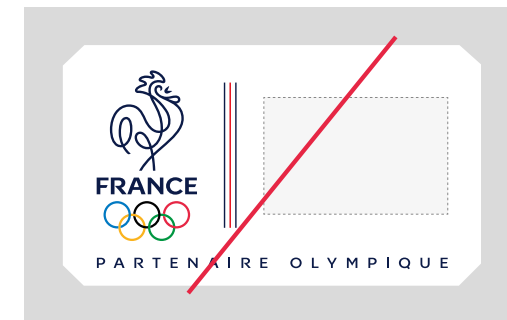
①



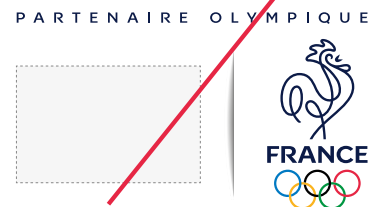
②



③



④



⑤



⑥

03. B. COMPOSITE DE MARQUE PARTENAIRE OLYMPIQUE / VERSION VERTICALE PRÉSENTATION

Le cartouche composite de marque, «Partenaire Olympique», crée une reconnaissance immédiate et facilite la relation identitaire entre le partenaire et le CNOSF. La zone d'expression du logotype partenaire doit parfaitement respecter la zone prévue à cet effet, indiquée ci-contre.

Le cartouche composite est composé de trois éléments :

- ① le logotype de marque
- ② la zone d'emplacement pour la marque partenaire
- ③ la dénomination : «PARTENAIRE OLYMPIQUE»
Elle a été composée à partir d'une typographie dessinée exclusivement pour le comité («franceolympique» medium)

franceolympique medium :

ABCDEFGHIJKLMNO P Q
RSTUVWXYZ

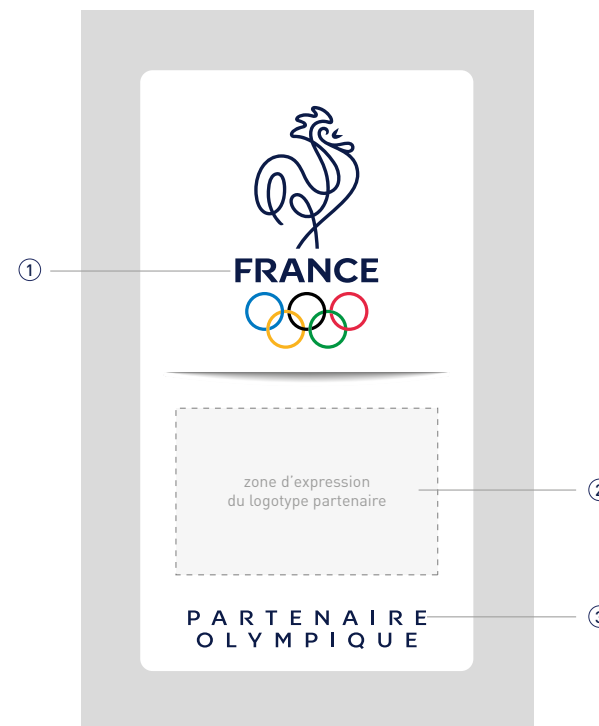
Remarque :

Le fichier est identique pour une utilisation sur fond blanc ou fond foncé, il contient un fond blanc, coins arrondis.



PARTENAIRE
OLYMPIQUE

Application sur fond blanc



Application sur fond foncé



Bleu marine



Bleu cyan



Noir



Rouge



Jaune

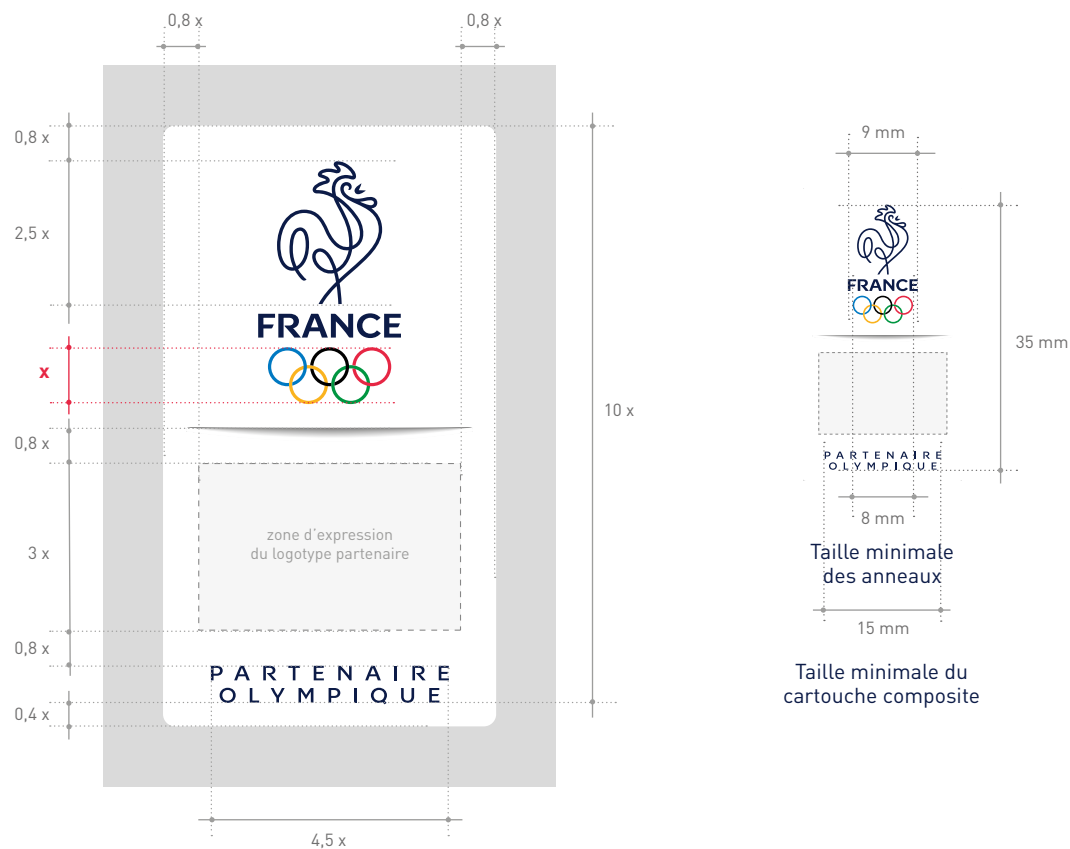


Vert

03. B.
COMPOSITE DE MARQUE
PARTENAIRE OLYMPIQUE / VERSION VERTICALE
CONSTRUCTION & RÉDUCTION

Les couleurs du cartouche composite, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables et ne peuvent en aucun cas être modifiés et /ou adaptés.

Pour préserver la lisibilité du cartouche composite et une perception qualitative de celui-ci, nous recommandons de ne pas le reproduire en dessous d'une **taille minimale de 15 mm de large** (8 mm de large pour les anneaux).



03. B. COMPOSITE DE MARQUE PARTENAIRE OLYMPIQUE / VERSION VERTICALE VERSIONS PRINT

Les codes couleurs du cartouche composite de marque, «Partenaire Olympique», font partie des fondamentaux de l'univers graphique. Les couleurs ne peuvent en aucun cas être modifiées, adaptées ou dénaturées.

C'est la version **quadrichromie**, qu'il faut privilégier et décliner le plus largement possible. Elle doit être obligatoirement utilisée sur tous les supports print.

Pour des raisons techniques, il est prévu une version en **tons directs** du logotype. Pour la réalisation, il est impératif de se reporter aux couleurs Pantone de référence.

La version **RVB** est exclusivement réservée à un affichage sur écran, notamment pour le web et les interfaces digitales.

La version **monochrome** est à utiliser uniquement lorsque les contraintes d'impression ne permettent pas d'utiliser la version quadrichromie.



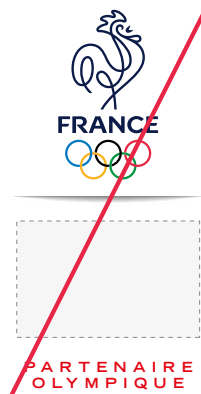
- ① CNOSF_COMP_MARQUE_PART_OLYMP_VER_QUADRI
- ② CNOSF_COMP_MARQUE_PART_OLYMP_VER_PANTONE
- ③ CNOSF_COMP_MARQUE_PART_OLYMP_VER_RVB
- ④ CNOSF_COMP_MARQUE_PART_OLYMP_VER_MONOCH

03. B. COMPOSITE DE MARQUE PARTENAIRE OLYMPIQUE / VERSION VERTICALE INTERDITS

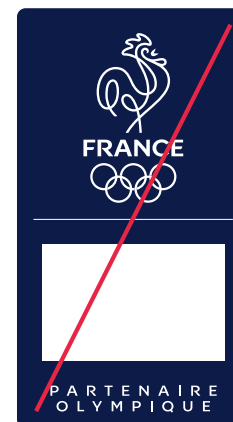
Quelle que soit son utilisation, les constantes graphiques et les proportions du logotype composite de marque du CNOSF, sont invariables. Ses couleurs, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables qui ne peuvent en aucun cas être modifiés et / ou adaptés.

Quelques exemples non exhaustifs d'utilisations interdites du logotype composite de marque :

- ① Ne pas modifier les couleurs et la typographie de la dénomination partenaire du logotype composite
- ② Ne pas modifier la couleur de fond du logotype composite
- ③ Ne pas créer un logotype composite en insérant le logotype partenaire dans la composition du logotype de marque
- ④ Ne pas changer la forme du bloc du logotype composite ainsi que la forme de l'élément graphique séparant le logotype CNOSF et le logotype partenaire
- ⑤ Ne pas inverser les éléments qui composent le logotype composite
- ⑥ Ne pas agrandir la zone d'emplacement du logotype partenaire



①



②



③



④



⑤



⑥

03. C. COMPOSITE DE MARQUE FOURNISSEUR OFFICIEL / VERSION HORIZONTALE PRÉSENTATION

Le cartouche composite de marque, «Fournisseur Officiel», crée une reconnaissance immédiate et facilite la relation identitaire entre le partenaire et le CNOSF. La zone d'expression du logotype partenaire doit parfaitement respecter la zone prévue à cet effet, indiquée ci-contre.

Le cartouche composite est composé de trois éléments :

- ① le logotype de marque
- ② la zone d'emplacement pour la marque partenaire
- ③ la dénomination : «FOURNISSEUR OFFICIEL»
Elle a été composée à partir d'une typographie dessinée exclusivement pour le comité («franceolympique» medium)

franceolympique medium :

ABCDEFGHIJKLMNO P Q
RSTUVWXYZ

Remarque :

Le fichier est identique pour une utilisation sur fond blanc ou fond foncé, il contient un fond blanc, coins arrondis.



Application sur fond blanc



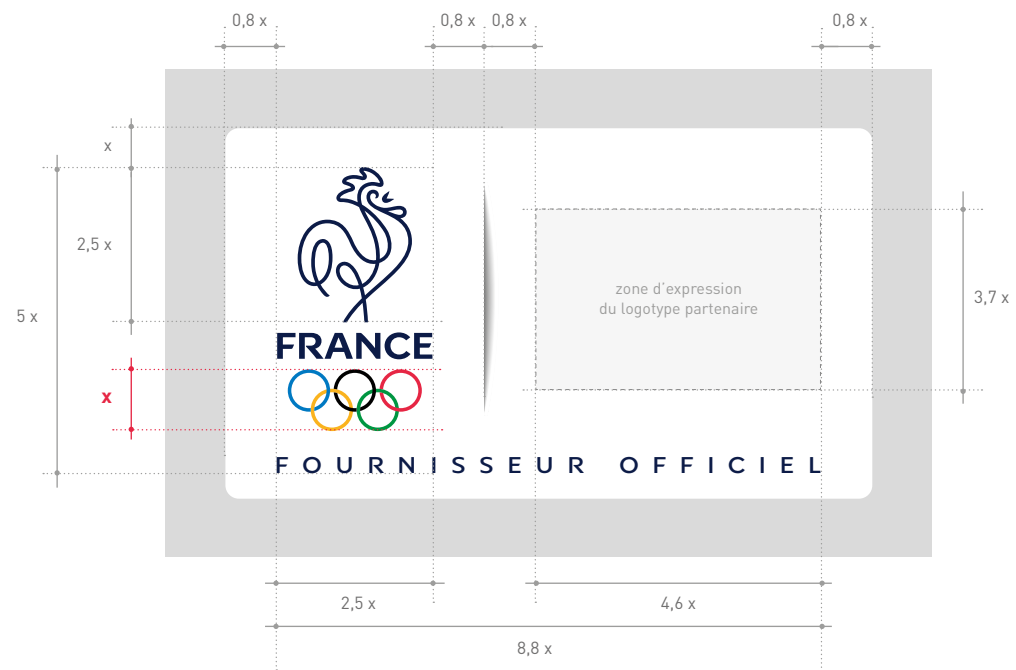
Application sur fond foncé



03. C. COMPOSITE DE MARQUE FOURNISSEUR OFFICIEL / VERSION HORIZONTALE CONSTRUCTION & RÉDUCTION

Les couleurs du cartouche composite, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables et ne peuvent en aucun cas être modifiés et /ou adaptés.

Pour préserver la lisibilité du cartouche composite et une perception qualitative de celui-ci, nous recommandons de ne pas le reproduire en dessous d'une **taille minimale de 34 mm de large** (8 mm de large pour les anneaux).



Taille minimale du cartouche composite



Taille minimale
des anneaux

03. C. COMPOSITE DE MARQUE FOURNISSEUR OFFICIEL / VERSION HORIZONTALE VERSIONS PRINT

Les codes couleurs du cartouche composite de marque, «Fournisseur Officiel», font partie des fondamentaux de l'univers graphique. Les couleurs ne peuvent en aucun cas être modifiées, adaptées ou dénaturées.

C'est la version **quadrichromie**, qu'il faut privilégier et décliner le plus largement possible. Elle doit être obligatoirement utilisée sur tous les supports print.

Pour des raisons techniques, il est prévu une version en **tons directs** du logotype. Pour la réalisation, il est impératif de se reporter aux couleurs Pantone de référence.

La version **RVB** est exclusivement réservée à un affichage sur écran, notamment pour le web et les interfaces digitales.

La version **monochrome** est à utiliser uniquement lorsque les contraintes d'impression ne permettent pas d'utiliser la version quadrichromie.



① Version quadrichromie

- C100 M80 J0 N66
- C100 M37 J0 N0
- C0 M0 J0 N100
- C0 M94 J65 N0
- C0 M34 J91 N0
- C100 M0 J100 N0



② Version tons directs

- P 289 C
- P 3005 C
- P 426 C
- P 192 C
- P 137 C
- P 355 C



③ Version RVB

- R10 V30 B71
- R0 V129 B200
- R0 V0 B0
- R238 V51 B78
- R252 V177 B49
- R0 V166 B81



④ Version monochrome

- ① CNOSF_COMP_MARQUE_FOUR_OFF_HORIZ_QUADRI
- ② CNOSF_COMP_MARQUE_FOUR_OFF_HORIZ_PANTONE
- ③ CNOSF_COMP_MARQUE_FOUR_OFF_HORIZ_RVB
- ④ CNOSF_COMP_MARQUE_FOUR_OFF_HORIZ_MONOCH

03. C. COMPOSITE DE MARQUE FOURNISSEUR OFFICIEL / VERSION HORIZONTALE INTERDITS

Quelle que soit son utilisation, les constantes graphiques et les proportions du logotype composite de marque du CNOSF, sont invariables. Ses couleurs, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables qui ne peuvent en aucun cas être modifiés et / ou adaptés.

Quelques exemples non exhaustifs d'utilisations interdites du logotype composite de marque :

- ① Ne pas modifier les couleurs et la typographie de la dénomination partenaire du logotype composite
- ② Ne pas modifier la couleur de fond du logotype composite
- ③ Ne pas créer un logotype composite en insérant le logotype partenaire dans la composition du logotype de marque
- ④ Ne pas changer la forme du bloc du logotype composite ainsi que la forme de l'élément graphique séparant le logotype CNOSF et le logotype partenaire
- ⑤ Ne pas inverser les éléments qui composent le logotype composite
- ⑥ Ne pas agrandir la zone d'emplacement du logotype partenaire



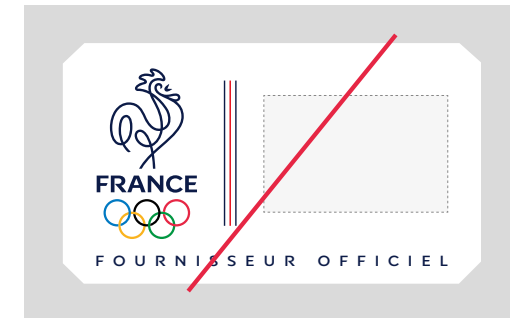
①



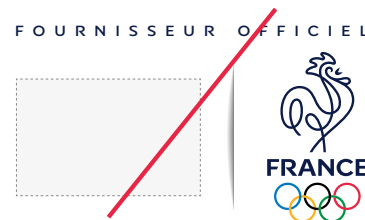
②



③



④



⑤



⑥

03. D. COMPOSITE DE MARQUE FOURNISSEUR OFFICIEL / VERSION VERTICALE PRÉSENTATION

Le cartouche composite de marque, «Fournisseur Officiel», crée une reconnaissance immédiate et facilite la relation identitaire entre le partenaire et le CNOSF. La zone d'expression du logotype partenaire doit parfaitement respecter la zone prévue à cet effet, indiquée ci-contre.

Le cartouche composite est composé de trois éléments :

- ① le logotype de marque
- ② la zone d'emplacement pour la marque partenaire
- ③ la dénomination : «FOURNISSEUR OFFICIEL»
Elle a été composée à partir d'une typographie dessinée exclusivement pour le comité («franceolympique» medium)

franceolympique medium :

ABCDEFGHIJKLMNO P Q
RSTUVWXYZ

Remarque :

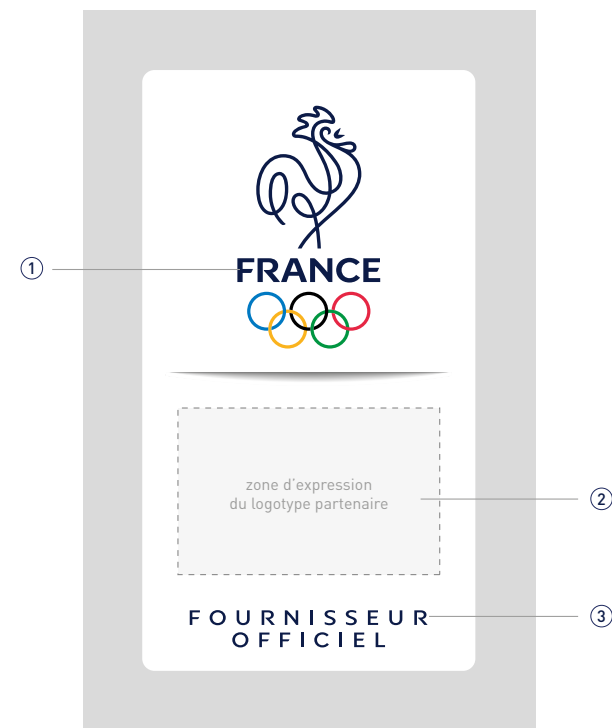
Le fichier est identique pour une utilisation sur fond blanc ou fond foncé, il contient un fond blanc, coins arrondis.



photoservice
.com

FOURNISSEUR
OFFICIEL

Application sur fond blanc



Application sur fond foncé



Bleu marine



Bleu cyan



Noir



Rouge



Jaune

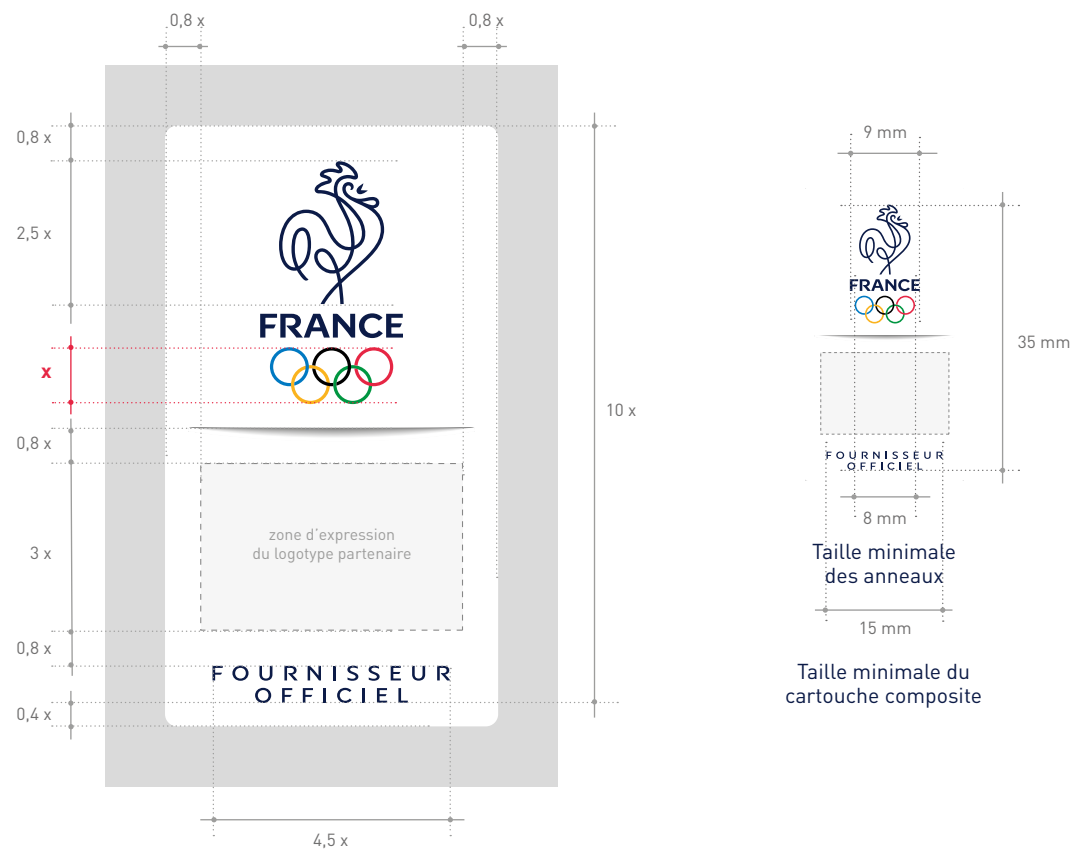


Vert

03. D. COMPOSITE DE MARQUE FOURNISSEUR OFFICIEL / VERSION VERTICALE CONSTRUCTION & RÉDUCTION

Les couleurs du cartouche composite, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables et ne peuvent en aucun cas être modifiés et /ou adaptés.

Pour préserver la lisibilité du cartouche composite et une perception qualitative de celui-ci, nous recommandons de ne pas le reproduire en dessous d'une **taille minimale de 15 mm de large** (8 mm de large pour les anneaux).



03. D. COMPOSITE DE MARQUE FOURNISSEUR OFFICIEL / VERSION VERTICALE VERSIONS PRINT

Les codes couleurs du cartouche composite de marque, «Fournisseur Officiel», font partie des fondamentaux de l'univers graphique. Les couleurs ne peuvent en aucun cas être modifiées, adaptées ou dénaturées.

C'est la version **quadrichromie**, qu'il faut privilégier et décliner le plus largement possible. Elle doit être obligatoirement utilisée sur tous les supports print.

Pour des raisons techniques, il est prévu une version en **tons directs** du logotype. Pour la réalisation, il est impératif de se reporter aux couleurs Pantone de référence.

La version **RVB** est exclusivement réservée à un affichage sur écran, notamment pour le web et les interfaces digitales.

La version **monochrome** est à utiliser uniquement lorsque les contraintes d'impression ne permettent pas d'utiliser la version quadrichromie.



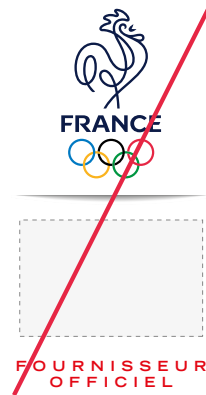
- ① CNOSF_COMP_MARQUE_FOUR_OFF_VER_QUADRI
- ② CNOSF_COMP_MARQUE_FOUR_OFF_VER_PANTONE
- ③ CNOSF_COMP_MARQUE_FOUR_OFF_VER_RVB
- ④ CNOSF_COMP_MARQUE_FOUR_OFF_VER_MONOCH

03. D.
COMPOSITE DE MARQUE
FOURNISSEUR OFFICIEL / VERSION VERTICALE
INTERDITS

Quelle que soit son utilisation, les constantes graphiques et les proportions du logotype composite de marque du CNOSF, sont invariables. Ses couleurs, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables qui ne peuvent en aucun cas être modifiés et / ou adaptés.

Quelques exemples non exhaustifs d'utilisations interdites du logotype composite de marque :

- ① Ne pas modifier les couleurs et la typographie de la dénomination partenaire du logotype composite
- ② Ne pas modifier la couleur de fond du logotype composite
- ③ Ne pas créer un logotype composite en insérant le logotype partenaire dans la composition du logotype de marque
- ④ Ne pas changer la forme du bloc du logotype composite ainsi que la forme de l'élément graphique séparant le logotype CNOSF et le logotype partenaire
- ⑤ Ne pas inverser les éléments qui composent le logotype composite
- ⑥ Ne pas agrandir la zone d'emplacement du logotype partenaire



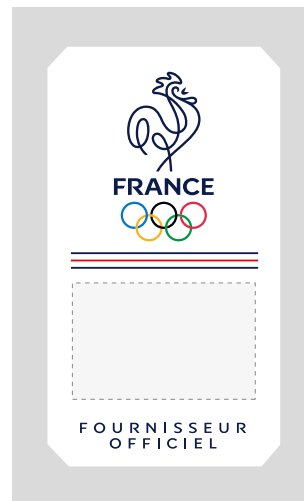
①



②



③



④



⑤



⑥

03. E. COMPOSITE INSTITUTIONNEL PARTENAIRE OLYMPIQUE / VERSION HORIZONTALE PRÉSENTATION

Le cartouche composite institutionnel, «Partenaire Olympique», crée une reconnaissance immédiate et facilite la relation identitaire entre les partenaires nationaux et internationaux et le CNOSF. La zone d'expression du logotype partenaire doit parfaitement respecter la zone prévue à cet effet, indiquée ci-contre.

Le cartouche composite est composé de trois éléments :

- ① le logotype institutionnel corporate
- ② la zone d'emplacement pour la marque partenaire
- ③ la dénomination : «PARTENAIRE OLYMPIQUE»
Elle a été composée à partir d'une typographie dessinée exclusivement pour le comité («franceolympique» medium)

franceolympique medium :

ABCDEFGHIJKLMNO
PQRSTUVWXYZ

Remarque :

Le fichier est identique pour une utilisation sur fond blanc ou fond foncé, il contient un fond blanc, coins arrondis.



Application sur fond blanc



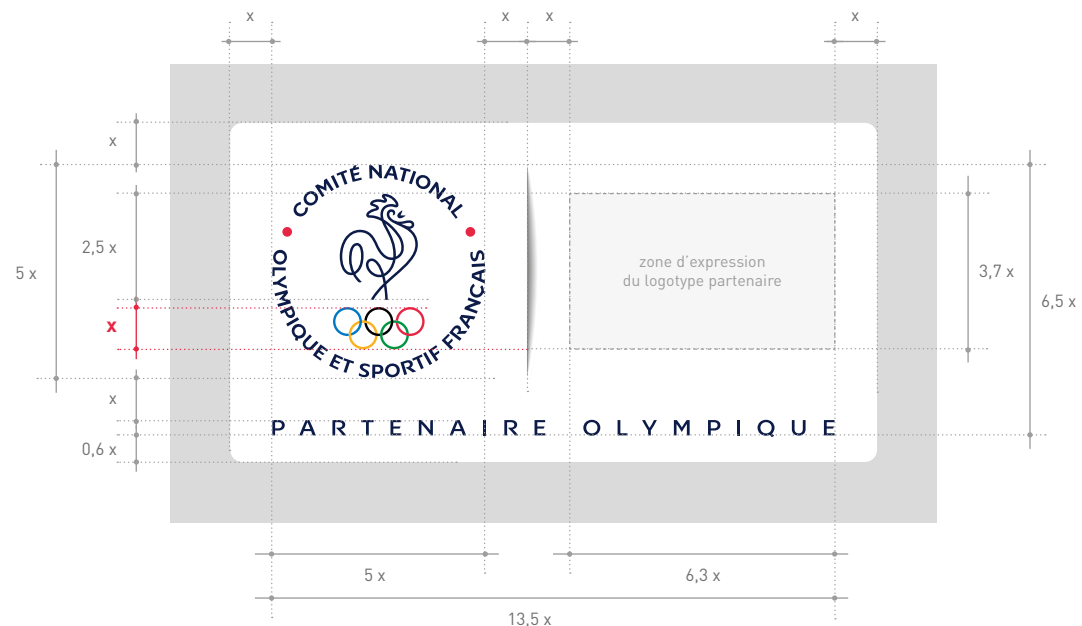
Application sur fond foncé



03. E. COMPOSITE INSTITUTIONNEL PARTENAIRE OLYMPIQUE / VERSION HORIZONTALE CONSTRUCTION & RÉDUCTION

Les couleurs du cartouche composite, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables et ne peuvent en aucun cas être modifiés et /ou adaptés.

Pour préserver la lisibilité du cartouche composite et une perception qualitative de celui-ci, nous recommandons de ne pas le reproduire en dessous d'une **taille minimale de 50 mm de large** (8 mm de large pour les anneaux).



03. E. COMPOSITE INSTITUTIONNEL PARTENAIRE OLYMPIQUE / VERSION HORIZONTALE VERSIONS PRINT

Les codes couleurs du cartouche composite institutionnel «Partenaire Olympique», font partie des fondamentaux de l'univers graphique. Les couleurs ne peuvent en aucun cas être modifiées, adaptées ou dénaturées.

C'est la version **quadrichromie**, qu'il faut privilégier et décliner le plus largement possible. Elle doit être obligatoirement utilisée sur tous les supports print.

Pour des raisons techniques, il est prévu une version en **tons directs** du logotype. Pour la réalisation, il est impératif de se reporter aux couleurs Pantone de référence.

La version **RVB** est exclusivement réservée à un affichage sur écran, notamment pour le web et les interfaces digitales.

La version **monochrome** est à utiliser uniquement lorsque les contraintes d'impression ne permettent pas d'utiliser la version quadrichromie.



PARTENAIRE OLYMPIQUE

① Version quadrichromie

- C100 M80 J0 N66

- C100 M37 J0 N0
- C0 M0 J0 N100
- C0 M94 J65 N0
- C0 M34 J91 N0
- C100 M0 J100 N0



PARTENAIRE OLYMPIQUE

② Version tons directs

- P 289 C

- P 3005 C
- P 426 C
- P 192 C
- P 137 C
- P 355 C



PARTENAIRE OLYMPIQUE

③ Version RVB

- R10 V30 B71

- R0 V129 B200
- R0 V0 B0
- R238 V51 B78
- R252 V177 B49
- R0 V166 B81



PARTENAIRE OLYMPIQUE

④ Version monochrome

- ① CNOSF_COMP_INSTIT_PART_OLYMP_HORIZ_QUADRI
- ② CNOSF_COMP_INSTIT_PART_OLYMP_HORIZ_PANTONE
- ③ CNOSF_COMP_INSTIT_PART_OLYMP_HORIZ_RVB
- ④ CNOSF_COMP_INSTIT_PART_OLYMP_HORIZ_MONOCH

03. E. COMPOSITE INSTITUTIONNEL PARTENAIRE OLYMPIQUE / VERSION HORIZONTALE INTERDITS

Quelle que soit son utilisation, les constantes graphiques et les proportions du logotype composite institutionnel du CNOSF, sont invariables. Ses couleurs, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables qui ne peuvent en aucun cas être modifiés et / ou adaptés.

Quelques exemples non exhaustifs d'utilisations interdites du logotype composite institutionnel :

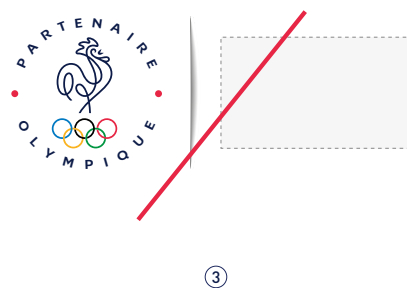
- ① Ne pas modifier les couleurs et la typographie de la dénomination partenaire du logotype composite
- ② Ne pas modifier la couleur de fond du logotype composite
- ③ Ne pas inscrire la dénomination partenaire à la place de «Comité National Olympique et Sportif Français»
- ④ Ne pas changer la forme du bloc du logotype composite ainsi que la forme de l'élément graphique séparant le logotype CNOSF et le logotype partenaire
- ⑤ Ne pas inverser les éléments qui composent le logotype composite
- ⑥ Ne pas agrandir la zone d'emplacement du logotype partenaire



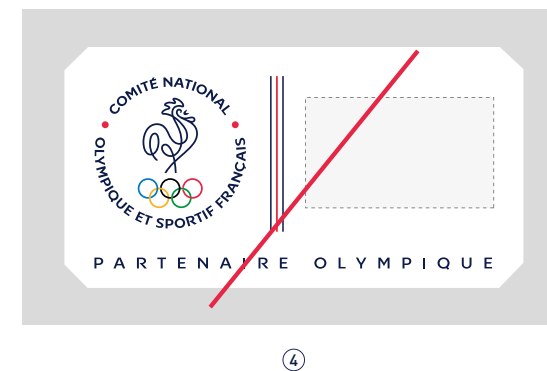
①



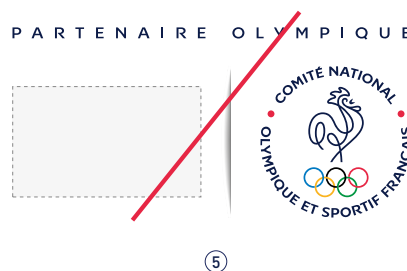
②



③



④



⑤



⑥

03. F. COMPOSITE INSTITUTIONNEL PARTENAIRE OLYMPIQUE / VERSION VERTICALE PRÉSENTATION

Le cartouche composite institutionnel, «Partenaire Olympique», crée une reconnaissance immédiate et facilite la relation identitaire entre les partenaires nationaux et internationaux et le CNOSF. La zone d'expression du logotype partenaire doit parfaitement respecter la zone prévue à cet effet, indiquée ci-contre.

Le cartouche composite est composé de trois éléments :

- ① le logotype institutionnel corporate
- ② la zone d'emplacement pour la marque partenaire
- ③ la dénomination : «PARTENAIRE OLYMPIQUE»
Elle a été composée à partir d'une typographie dessinée exclusivement pour le comité («franceolympique» medium)

franceolympique medium :

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
RSTUVWXYZ

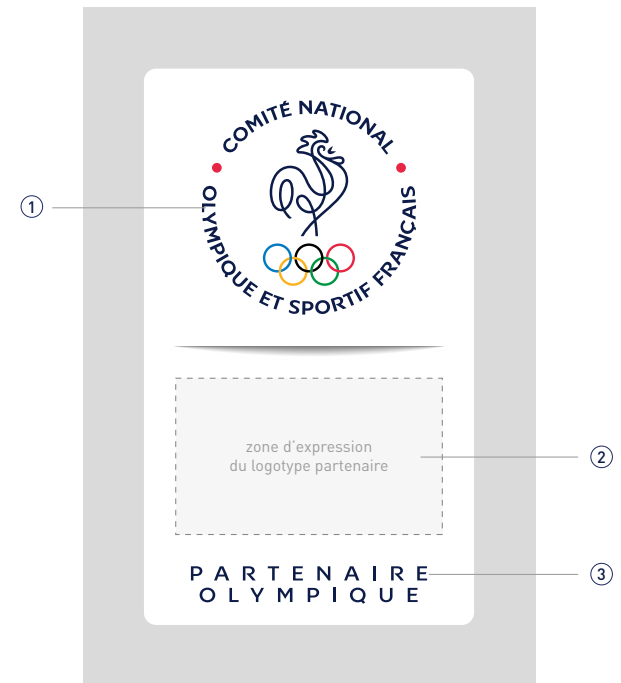
Remarque :

Le fichier est identique pour une utilisation sur fond blanc ou fond foncé, il contient un fond blanc, coins arrondis.



PARTENAIRE
OLYMPIQUE

Application sur fond blanc



Application sur fond foncé



Bleu marine

Bleu cyan

Noir

Rouge

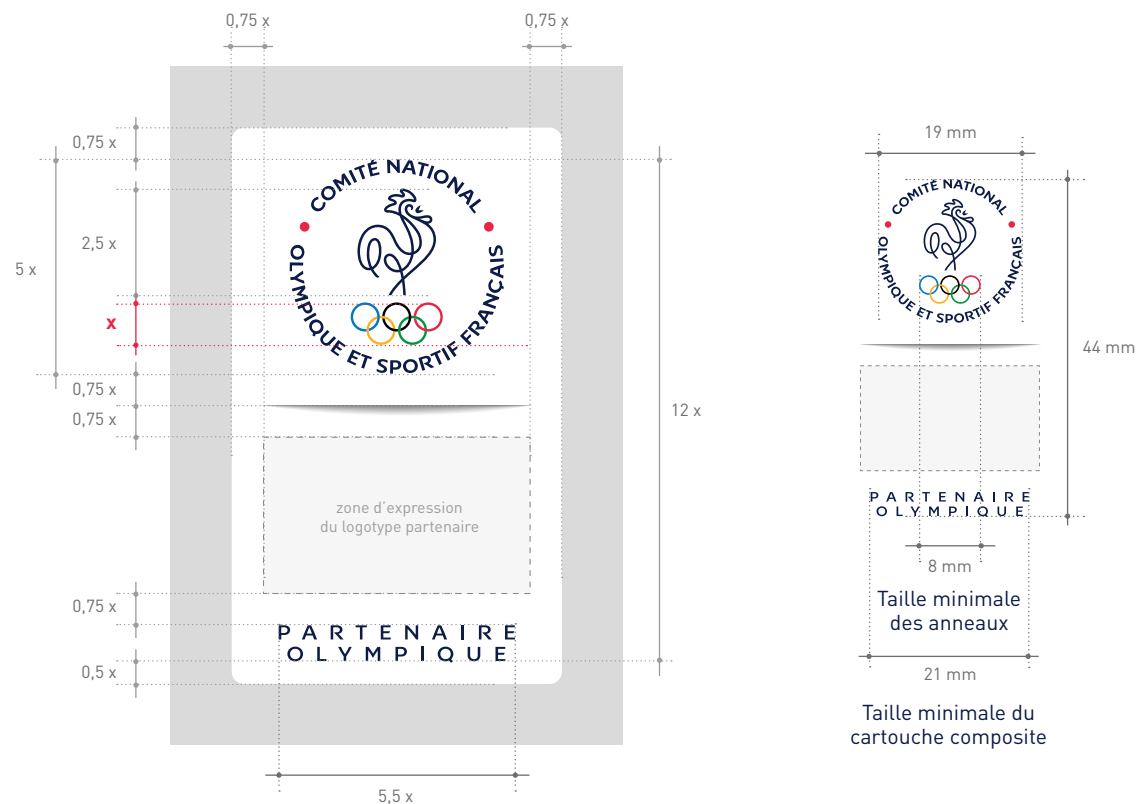
Jaune

Vert

03. F. COMPOSITE INSTITUTIONNEL PARTENAIRE OLYMPIQUE / VERSION VERTICALE CONSTRUCTION & RÉDUCTION

Les couleurs du cartouche composite, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables et ne peuvent en aucun cas être modifiés et /ou adaptés.

Pour préserver la lisibilité du cartouche composite et une perception qualitative de celui-ci, nous recommandons de ne pas le reproduire en dessous d'une **taille minimale de 21 mm de large** (8 mm de large pour les anneaux).



03. F. COMPOSITE INSTITUTIONNEL PARTENAIRE OLYMPIQUE / VERSION VERTICALE VERSIONS PRINT

Les codes couleurs du cartouche composite institutionnel, «Partenaire Olympique», font partie des fondamentaux de l'univers graphique. Les couleurs ne peuvent en aucun cas être modifiées, adaptées ou dénaturées.

C'est la version **quadrichromie**, qu'il faut privilégier et décliner le plus largement possible. Elle doit être obligatoirement utilisée sur tous les supports print.

Pour des raisons techniques, il est prévu une version en **tons directs** du logotype. Pour la réalisation, il est impératif de se reporter aux couleurs Pantone de référence.

La version **RVB** est exclusivement réservée à un affichage sur écran, notamment pour le web et les interfaces digitales.

La version **monochrome** est à utiliser uniquement lorsque les contraintes d'impression ne permettent pas d'utiliser la version quadrichromie.



PARTENAIRE
OLYMPIQUE

① Version quadrichromie

- C100 M80 J0 N66
- C100 M37 J0 N0
- C0 M0 J0 N100
- C0 M94 J65 N0
- C0 M34 J91 N0
- C100 M0 J100 N0



PARTENAIRE
OLYMPIQUE

② Version tons directs

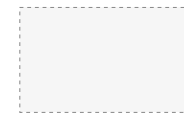
- P 289 C
- P 3005 C
- P 426 C
- P 192 C
- P 137 C
- P 355 C



PARTENAIRE
OLYMPIQUE

③ Version RVB

- R10 V30 B71
- R0 V129 B200
- R0 V0 B0
- R238 V51 B78
- R252 V177 B49
- R0 V166 B81



PARTENAIRE
OLYMPIQUE

④ Version monochrome

- ① CNOSF_COMP_INSTIT_PART_OLYMP_VER_QUADRI
- ② CNOSF_COMP_INSTIT_PART_OLYMP_VER_PANTONE
- ③ CNOSF_COMP_INSTIT_PART_OLYMP_VER_RVB
- ④ CNOSF_COMP_INSTIT_PART_OLYMP_VER_MONOCH

03. F. COMPOSITE INSTITUTIONNEL PARTENAIRE OLYMPIQUE / VERSION VERTICALE INTERDITS

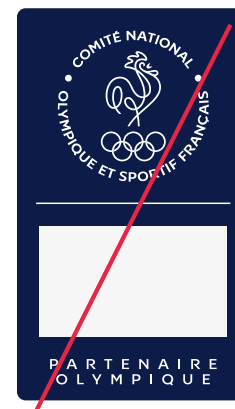
Quelle que soit son utilisation, les constantes graphiques et les proportions du logotype composite institutionnel du CNOSF, sont invariables. Ses couleurs, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables qui ne peuvent en aucun cas être modifiés et / ou adaptés.

Quelques exemples non exhaustifs d'utilisations interdites du logotype composite institutionnel :

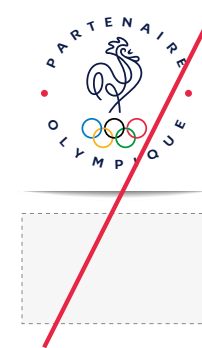
- ① Ne pas modifier les couleurs et la typographie de la dénomination partenaire du logotype composite
- ② Ne pas modifier la couleur de fond du logotype composite
- ③ Ne pas inscrire la dénomination partenaire à la place de «Comité National Olympique et Sportif Français»
- ④ Ne pas changer la forme du bloc du logotype composite ainsi que la forme de l'élément graphique séparant le logotype CNOSF et le logotype partenaire
- ⑤ Ne pas inverser les éléments qui composent le logotype composite
- ⑥ Ne pas agrandir la zone d'emplacement du logotype partenaire



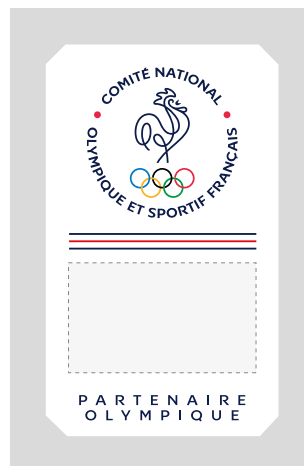
①



②



③



④



⑤



⑥

03. G. COMPOSITE INSTITUTIONNEL FOURNISSEUR OFFICIEL / VERSION HORIZONTALE PRÉSENTATION

Le cartouche composite institutionnel, «Fournisseur Officiel», crée une reconnaissance immédiate et facilite la relation identitaire **entre les fournisseurs et le CNOSF**. La zone d'expression du logotype partenaire doit parfaitement respecter la zone prévue à cet effet, indiquée ci-contre.

Le cartouche composite est composé de trois éléments :

- ① le logotype institutionnel corporate
- ② la zone d'emplacement pour la marque partenaire
- ③ la dénomination : «FOURNISSEUR OFFICIEL»
Elle a été composée à partir d'une typographie dessinée exclusivement pour le comité («franceolympique» medium)

franceolympique medium :

ABCDEFGHIJKLMNO P
RSTUVWXYZ

Remarque :

Le fichier est identique pour une utilisation sur fond blanc ou fond foncé, il contient un fond blanc, coins arrondis.



Application sur fond blanc



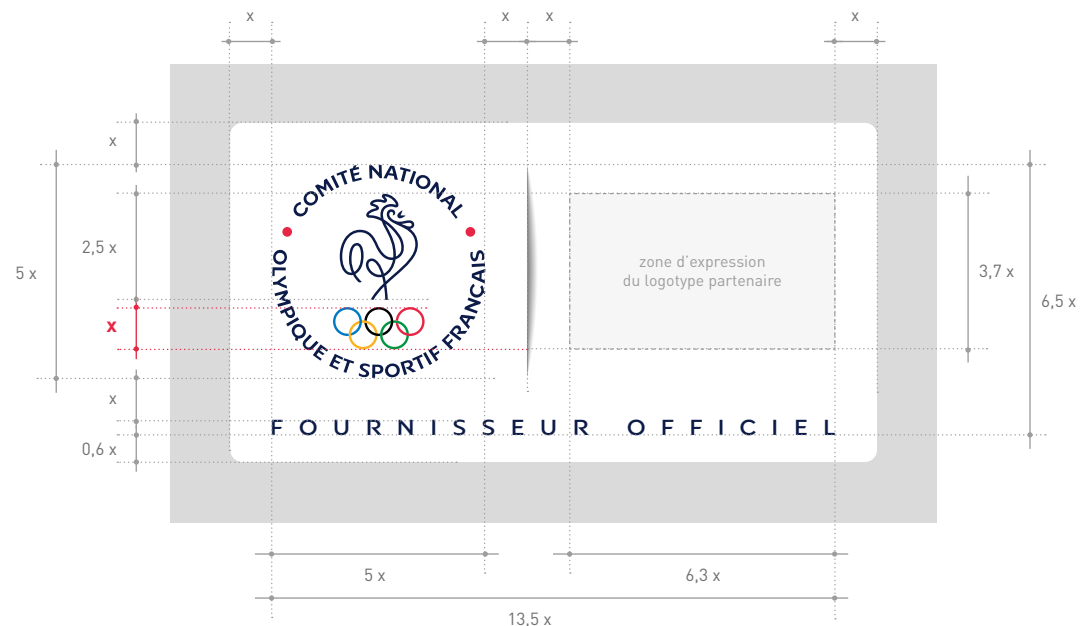
Application sur fond foncé



03. G.
COMPOSITE INSTITUTIONNEL
FURNISSEUR OFFICIEL / VERSION HORIZONTALE
CONSTRUCTION & RÉDUCTION

Les couleurs du cartouche composite, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables et ne peuvent en aucun cas être modifiés et /ou adaptés.

Pour préserver la lisibilité du cartouche composite et une perception qualitative de celui-ci, nous recommandons de ne pas le reproduire en dessous d'une **taille minimale de 50 mm de large** (8 mm de large pour les anneaux).



03. G. COMPOSITE INSTITUTIONNEL FOURNISSEUR OFFICIEL / VERSION HORIZONTALE VERSIONS PRINT

Les codes couleurs du cartouche composite institutionnel, «Fournisseur Officiel», font partie des fondamentaux de l'univers graphique. Ces couleurs ne peuvent en aucun cas être modifiées, adaptées ou dénaturées.

La version **quadrichromie** doit être obligatoirement utilisée sur tous les supports print.

Pour des raisons techniques, il est prévu une version en **tons directs** du logotype. Pour la réalisation, il est impératif de se reporter aux couleurs Pantone de référence.

La version **RVB** est exclusivement réservée à un affichage sur écran, notamment pour le web et les interfaces digitales.

La version **monochrome** est à utiliser uniquement lorsque les contraintes d'impression ne permettent pas d'utiliser la version quadrichromie.



FOURNISSEUR OFFICIEL

① Version quadrichromie

- C100 M80 J0 N66

- C100 M37 J0 N0
- C0 M0 J0 N100
- C0 M94 J65 N0
- C0 M34 J91 N0
- C100 M0 J100 N0



FOURNISSEUR OFFICIEL

② Version tons directs

- P 289 C

- P 3005 C
- P 426 C
- P 192 C
- P 137 C
- P 355 C



FOURNISSEUR OFFICIEL

③ Version RVB

- R10 V30 B71

- R0 V129 B200
- R0 V0 B0
- R238 V51 B78
- R252 V177 B49
- R0 V166 B81



FOURNISSEUR OFFICIEL

④ Version monochrome

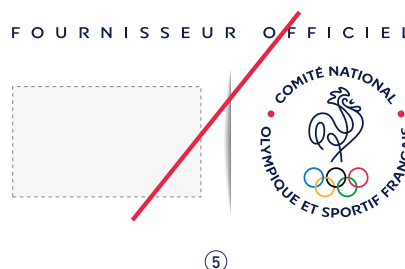
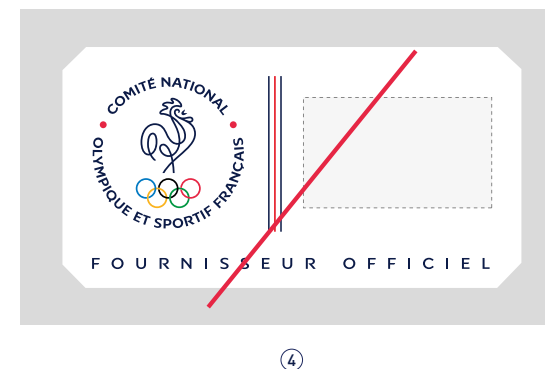
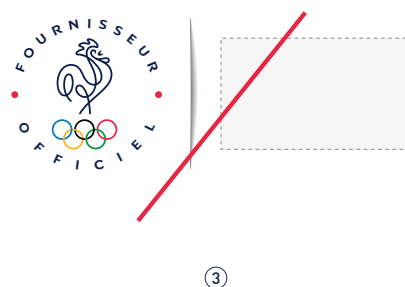
- ① CNOSF_COMP_INSTIT_FOUR_OFF_HORIZ_QUADRI
- ② CNOSF_COMP_INSTIT_FOUR_OFF_HORIZ_PANTONE
- ③ CNOSF_COMP_INSTIT_FOUR_OFF_HORIZ_RVB
- ④ CNOSF_COMP_INSTIT_FOUR_OFF_HORIZ_MONOCH

03. G. COMPOSITE INSTITUTIONNEL FOURNISSEUR OFFICIEL / VERSION HORIZONTALE INTERDITS

Quelle que soit son utilisation, les constantes graphiques et les proportions du logotype composite institutionnel du CNOSF, sont invariables. Ses couleurs, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables qui ne peuvent en aucun cas être modifiés et / ou adaptés.

Quelques exemples non exhaustifs d'utilisations interdites du logotype composite institutionnel :

- ① Ne pas modifier les couleurs et la typographie de la dénomination partenaire du logotype composite
- ② Ne pas modifier la couleur de fond du logotype composite
- ③ Ne pas inscrire la dénomination partenaire à la place de «Comité National Olympique et Sportif Français»
- ④ Ne pas changer la forme du bloc du logotype composite ainsi que la forme de l'élément graphique séparant le logotype CNOSF et le logotype partenaire
- ⑤ Ne pas inverser les éléments qui composent le logotype composite
- ⑥ Ne pas agrandir la zone d'emplacement du logotype partenaire



03. H. COMPOSITE INSTITUTIONNEL FOURNISSEUR OFFICIEL / VERSION VERTICALE PRÉSENTATION

Le cartouche composite institutionnel, «Fournisseur Officiel», crée une reconnaissance immédiate et facilite la relation identitaire **entre les fournisseurs et le CNOSF**. La zone d'expression du logotype partenaire doit parfaitement respecter la zone prévue à cet effet, indiquée ci-contre.

Le cartouche composite est composé de trois éléments :

- ① le logotype institutionnel corporate
- ② la zone d'emplacement pour la marque partenaire
- ③ la dénomination : «FOURNISSEUR OFFICIEL»
Elle a été composée à partir d'une typographie dessinée exclusivement pour le comité («franceolympique» medium)

franceolympique medium :

ABCDEFGHIJKLMNO P Q
RSTUVWXYZ

Remarque :

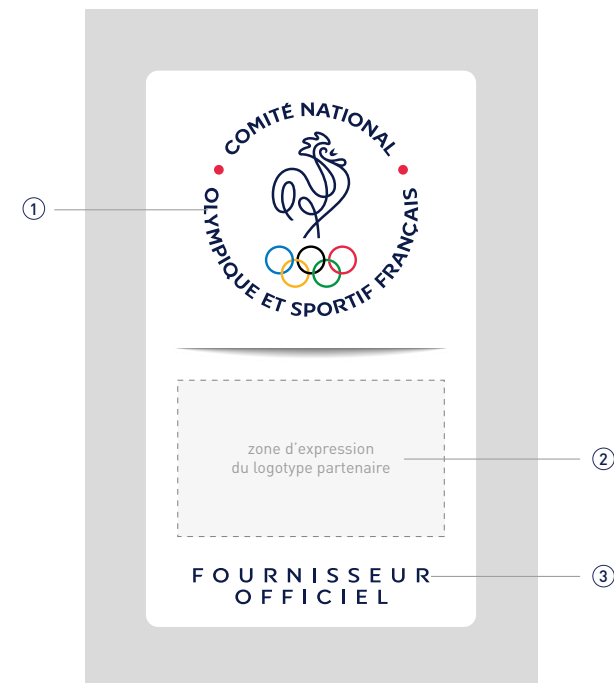
Le fichier est identique pour une utilisation sur fond blanc ou fond foncé, il contient un fond blanc, coins arrondis.



photoservice
com

FOURNISSEUR
OFFICIEL

Application sur fond blanc



Application sur fond foncé



Bleu marine



Bleu cyan



Noir



Rouge



Jaune

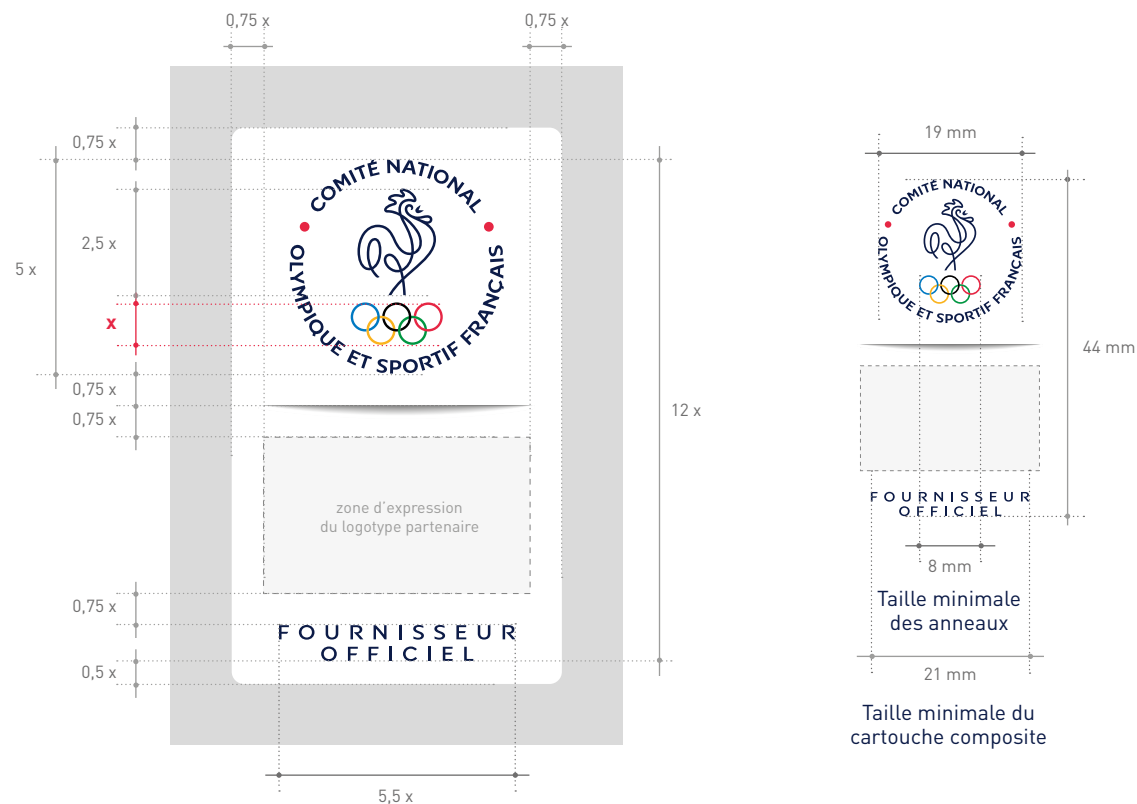


Vert

03. H. COMPOSITE INSTITUTIONNEL FOURNISSEUR OFFICIEL / VERSION VERTICALE CONSTRUCTION & RÉDUCTION

Les couleurs du cartouche composite, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables et ne peuvent en aucun cas être modifiés et /ou adaptés.

Pour préserver la lisibilité du cartouche composite et une perception qualitative de celui-ci, nous recommandons de ne pas le reproduire en dessous d'une **taille minimale de 23 mm de large** (8 mm de large pour les anneaux).



03. H. COMPOSITE INSTITUTIONNEL FOURNISSEUR OFFICIEL / VERSION VERTICALE VERSIONS PRINT

Les codes couleurs du cartouche composite institutionnel, «Fournisseur Officiel», font partie des fondamentaux de l'univers graphique. Les couleurs ne peuvent en aucun cas être modifiées, adaptées ou dénaturées.

C'est la version **quadrichromie**, qu'il faut privilégier et décliner le plus largement possible. Elle doit être obligatoirement utilisée sur tous les supports print.

Pour des raisons techniques, il est prévu une version en **tons directs** du logotype. Pour la réalisation, il est impératif de se reporter aux couleurs Pantone de référence.

La version **RVB** est exclusivement réservée à un affichage sur écran, notamment pour le web et les interfaces digitales.

La version **monochrome** est à utiliser uniquement lorsque les contraintes d'impression ne permettent pas d'utiliser la version quadrichromie.



① Version quadrichromie

- C100 M80 J0 N66
- C100 M37 J0 N0
- C0 M0 J0 N100
- C0 M94 J65 N0
- C0 M34 J91 N0
- C100 M0 J100 N0



② Version tons directs

- P 289 C
- P 3005 C
- P 426 C
- P 192 C
- P 137 C
- P 355 C



③ Version RVB

- R10 V30 B71
- R0 V129 B200
- R0 V0 B0
- R238 V51 B78
- R252 V177 B49
- R0 V166 B81



④ Version monochrome

- ① CNOSF_COMP_INSTIT_FOUR_OFF_VER_QUADRI
- ② CNOSF_COMP_INSTIT_FOUR_OFF_VER_PANTONE
- ③ CNOSF_COMP_INSTIT_FOUR_OFF_VER_RVB
- ④ CNOSF_COMP_INSTIT_FOUR_OFF_VER_MONOCH

03. H. COMPOSITE INSTITUTIONNEL FOURNISSEUR OFFICIEL / VERSION VERTICALE INTERDITS

Quelle que soit son utilisation, les constantes graphiques et les proportions du logotype composite institutionnel du CNOSF, sont invariables. Ses couleurs, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables qui ne peuvent en aucun cas être modifiés et / ou adaptés.

Quelques exemples non exhaustifs d'utilisations interdites du logotype composite institutionnel :

- ① Ne pas modifier les couleurs et la typographie de la dénomination partenaire du logotype composite
- ② Ne pas modifier la couleur de fond du logotype composite
- ③ Ne pas inscrire la dénomination partenaire à la place de «Comité National Olympique et Sportif Français»
- ④ Ne pas changer la forme du bloc du logotype composite ainsi que la forme de l'élément graphique séparant le logotype CNOSF et le logotype partenaire
- ⑤ Ne pas inverser les éléments qui composent le logotype composite
- ⑥ Ne pas agrandir la zone d'emplacement du logotype partenaire



①



②



③



④



⑤



⑥